

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION
FINANCIERE
GROUPE AFI ESCA
2018**

Table des matières

1	ACTIVITE ET RESULTATS	4
1.1	Activité	4
1.2	Résultats de souscription	10
1.3	Résultat des investissements	12
1.4	Résultats des autres activités	12
1.5	Autres informations	13
2	SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
2.1	Informations générales sur le système de gouvernance	14
2.2	Les politiques écrites	15
2.3	Exigences de compétence et d'honorabilité	16
2.4	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	17
2.5	Système de contrôle interne	18
2.6	Fonction d'Audit Interne	19
2.7	Fonction Actuarielle	19
2.8	Fonction Conformité	19
2.9	Fonction Gestion des risques	20
2.10	Sous-traitance	20
2.11	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	20
2.12	Autres informations	20
3	PROFIL DE RISQUE	21
3.1	Méthodologie	21
3.2	Analyse par risques	22
3.3	Risque de marché	24
3.4	Risque de défaut	26
3.5	Risque de liquidité	27
3.6	Autres risques et absorption des risques	27
3.7	Exposition au risque	28
3.8	Concentration des risques	28
3.9	Techniques d'atténuation du risque	28
3.10	Risque de liquidité : bénéfice attendu	29
3.11	Sensibilité aux risques	29
3.12	Autres informations concernant le profil de risque	29
4	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
4.1	Bilan Lux GAAP et bilan S2	30
4.2	Actifs	30
4.3	Provisions techniques	32
4.4	Autres passifs	34
4.5	Méthodes de valorisation alternatives	34
4.6	Autres informations	34
5	GESTION DU CAPITAL	35
5.1	Fonds propres	35
5.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	36
5.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	38
5.4	Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé	38
5.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	38
5.6	Autres informations	38

Synthèse

L'exercice 2018 est le premier exercice durant lequel la gouvernance groupe a été opérationnelle, avec notamment la mise en place du comité d'audit groupe et des fonctions-clé groupe.

Afin d'appuyer ce renfort de gouvernance, un nouveau responsable de la fonction-clé gestion des risques groupe a été recruté en septembre 2018.

Par ailleurs, un nouvel outil de consolidation comptable a été mis en œuvre afin de sécuriser le processus.

Sur le plan de l'activité, les faits marquants sont les suivants :

- ✓ Pour donner suite à l'accord donné par le conseil d'administration en décembre 2017, l'entité AFI ESCA IARD a engagé auprès de l'ACPR une demande d'agrément en branche 14 nécessaire au projet de développement de la CQS en Italie. Cet agrément a été obtenu le 14 juillet 2018.
- ✓ Pour AFI ESCA, le maintien de bons résultats grâce à l'assurance emprunteur, pour laquelle des investissements importants ont été réalisés (souscription électronique et par smartphone) afin de moderniser la distribution et d'assurer en conséquence la compétitivité de l'entreprise sur un marché très concurrentiel.
- ✓ L'acquisition de l'éditeur de logiciel Custy, solution vers laquelle AFI ESCA Luxembourg a migré pour la gestion de ses contrats en unités de compte.
- ✓ L'acquisition par AFI ESCA Luxembourg de la société Euresa, exerçant une activité d'assurance vie en épargne, principalement en unités de compte (297,5 M€ de provisions techniques au 31/12/2018). Cette opération a été réalisée en 2018, avec date d'effet au 01/01/2019.

L'évaluation de la solvabilité groupe a été faite selon la formule standard, pour la première fois dans les délais prévus par l'EIOPA. Elle s'établit à 165% = 391,2 M€ (Fonds Propres) / 236,9 M€ (SCR), en diminution par rapport à 2017 (189%) principalement en raison de la baisse des marchés en fin d'année 2018.

Nota : AFI ESCA HOLDING consolide des entités d'assurance et des entités non assurance. Ce rapport détaille les activités des entités d'assurance pour lesquelles AEH exerce une influence certaine. Ainsi, la financière THEMIS, Holding co-détenue par AFI ESCA France avec le Conseil Supérieur de Notariat français, consolidée par équivalence, et actionnaire majoritaire d'UNOFI, société d'assurance vie française, ne fait pas l'objet d'un rapport d'activité aussi détaillé que les autres entités assurance du groupe malgré sa part importante dans la solvabilité groupe.

1 ACTIVITE ET RESULTATS

1.1 Activité

1.1.1 Présentation de l'entreprise mère

AFI ESCA HOLDING est une holding d'assurances, telle que définie dans la Directive 2009/138/CE article 212§1 alinéa f. AFI ESCA HOLDING est une SARL, immatriculée au RCS sous le numéro 842 523 177, et dont le gérant unique est M. Christian BURRUS.

AFI ESCA HOLDING est constitué des filiales suivantes :

Société	Famille	Structure juridique	% de détention	Niveau d'influence	Méthode de consolidation
AFI ESCA	Assurance	SA	95,31	Dominante	Globale
AFI ESCA IARD	Assurance	SA	100	Dominante	Globale
AFI ESCA Luxembourg	Assurance	SA	100	Dominante	Globale
FINANCIERE THEMIS	Holding financière	SA	29,67	Significative	Mise en équivalence
PLEYEL INVESTISSEMENTS	Gestion immobilière	SAS	95,31	Dominante	Globale
CEAAPS	Courtage	SARL	35,63	Significative	Mise en équivalence
ADHOC GTI	Informatique	SAS	85,83	Dominante	Globale
LD INVESTISSEMENT	Gestion immobilière	SAS	60,03	Dominante	Globale
SERENITE INVESTISSEMENT	Holding financière	SAS	32,91	Significative	Mise en équivalence
WALLIS ESTATE	Gestion immobilière	SARL	95,31	Dominante	Globale
MAGNACARTA	Courtage	SAS	29,03	Significative	Mise en équivalence
AVANTAGES	Courtage	SAM (société anonyme monégasque)	37,93	Significative	Mise en équivalence
CUSTY HOLDING	Informatique	SPRL (société privée à responsabilité limitée belge)	66,67	Dominante	Globale

1.1.2 Présentation des filiales assurance

Filiale	Activité
AFI ESCA	AFI ESCA est une compagnie d'assurance créée en 1923, constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 12.359.520 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 548 502 517 dont le siège social est situé 2 quai Kléber 67000 STRASBOURG, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 20, 22 et 24. Les trois dirigeants effectifs sont Messieurs Christian Burrus, Président, Olivier Sanson, Directeur Général, et Elie Tolédano, Directeur Général Délégué Y sont rattachées les succursales AFI ESCA Italie et AFI ESCA Belgique
AFI ESCA IARD	AFI ESCA IARD est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 5.000.010 €, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 4 Square Dutilleul 59000 LILLE, représentée par Monsieur Olivier Sanson, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 01, 02, 14 (à compter de juillet 2018), 16a et 16k. Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Olivier SANSON, Directeur Général, et Elie TOLEDANO, Directeur Général Délégué nommé en juin 2016. Son président est Monsieur Bernard DEBIENNE.
AFI ESCA Luxembourg	AFI ESCA Luxembourg S.A est une compagnie d'assurance, constituée sous forme de Société Anonyme, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B175991, dont le siège social est 4, rue du fort Wallis L-2714 Luxembourg Elle est titulaire des agréments I, III et VI. Les dirigeants effectifs sont Monsieur Christian Burrus, Administrateur Délégué, AFI ESCA Holding représentée par Monsieur Laurent Coppens, Administrateur Délégué et Monsieur Stéphane Vomscheid, Directeur Délégué et Dirigeant Agréé

1.1.3 Description des principales activités des filiales du Groupe AEH

➤ Sociétés d'assurances détenues consolidées en intégration globale

1.1.3.1 AFI ESCA

AFI ESCA est une compagnie d'assurance Vie, localisée en France, dont les activités principales sont l'assurance emprunteur, l'épargne en euro et en UC ainsi que les contrats obsèques (épargne et prévoyance). Elle a développé son activité emprunteur sur les marchés belges et italiens en créant deux succursales.

Principale contributrice de l'activité du Groupe AEH, le chiffre d'affaires s'est élevé à 263,4 M€ en 2018, soit une croissance de 0,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le Résultat Technique s'établit à 16,2 M€, en hausse par rapport à 2017 (12,6 M€). La hausse provient principalement des garanties accessoires des produits Emprunteur.

Le Résultat Net est en hausse et s'établit à 13,8 M€ contre 9,6 M€ l'année dernière.

En 2018, AFI ESCA France a vu sa collecte nouvelle en assurance Emprunteur progresser de 24 %, tandis que le chiffre d'affaires a connu une progression de 6 %, s'établissant à 83 M€. AFI ESCA a su profiter en 2018 de ses avancées technologiques malgré le contexte de concurrence amplifiée décrit précédemment.

En Belgique, l'activité a été en progression limitée avec un chiffre d'affaires en hausse de 6 % et les équipes se sont attelées à préparer le lancement de la souscription électronique dans une version adaptée, utilisant en particulier les possibilités fournies par la carte d'identité électronique.

En Italie, la collecte a poursuivi sa croissance soutenue (+40 %), à la fois sur les activités Emprunteur traditionnelles que sur la vente du produit CQP.

En Epargne et Vie Entière, la production nouvelle a été en baisse respectivement de 10 et 21 %. La collecte en unités de compte a été en recul de 21 % mais avec un ratio de taux d'unités de compte qui est resté très élevé, à 50 %. La collecte nette globale Epargne a été négative à -31 M€, se répartissant en une collecte nette négative sur le fonds € (-55 M€) et une collecte nette positive sur les unités de compte (24 M€).
L'activité Obsèques est restée stable.

1.1.3.2 AFI ESCA IARD

AFI ESCA IARD est une compagnie d'assurance Non-Vie, localisée en France, dont les activités principales sont les garanties accessoires associés aux contrats emprunteur d'AFI ESCA : incapacité, invalidité, décès accidentel, chômage, etc... Elle a développé son activité sur le marché italien en créant une succursale.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 076 K€ en 2018, soit une croissance de 101% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a été portée par l'activité de la succursale italienne et notamment le contrat VIVENDO (assurance de locataires couvrant le chômage et l'arrêt de travail). Le résultat net s'élève à 9,6 K€.

Le montant des sinistres réglés s'est élevé à 30,2 K€, en régression de 12,7 % par rapport à 2017. Le montant des provisions a crû de 72,30 % à 1 183,9 K€, du fait en particulier d'une provision pour primes non-acquises en forte hausse de 97,7 % à 948,8 K€ contre 479,8 K€ en 2017 consécutive à la croissance de l'activité sur le produit VIVENDO qui, pour l'essentiel, se fait en prime unique.

Les frais généraux par nature se sont élevés en 2018 à 106,6 K€, en hausse de 17,9 % par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par l'activité globale en hausse. Les frais augmentent en France +13,9 %, 82,9 K€ en 2018 contre 72,8 K€ en 2017 mais aussi en Italie +33,2 % de 17,8 K€ à 23,7 K€.

Au final, AFI ESCA IARD a dégagé un profit net de 9,6 K€ en 2018 contre un gain de 28,9 K€ en 2017.

Depuis juin 2016, la société fait l'objet d'un suivi trimestriel consécutif au plan de financement acté en avril 2016. Ainsi, elle a rendu trimestriellement à l'ACPR le suivi de son plan.

1.1.3.3 AFI ESCA Luxembourg

AFI ESCA Luxembourg est une compagnie d'assurance Vie, localisée à Luxembourg, dont l'activité est l'épargne UC.

L'exercice clos du 31 décembre 2018 se traduit par une perte de 3,1 M€ (2017 : 3,2 M€).

Cette perte provient de l'effet de plusieurs facteurs :

- Diminution des marges sur encours ;
- Augmentation des dépenses d'infrastructure ;
- Arrivée au terme de la récupération des frais de production des contrats ASPECTA ;
- Impact des rachats de l'ancien portefeuille non compensé par la production nouvelle ;

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'un nouveau système de gestion des contrats, interfacé avec le système de gestion d'actifs.

Les efforts pour faire connaître la compagnie avec la définition d'une image définissant son positionnement vis-à-vis de ses concurrents, une mise en perspective de l'antériorité de l'activité assurantielle pratiquée par son actionariat familial et par le développement de son site internet.

Ses efforts de développement ont porté principalement sur la France via la filiale du Groupe AFI ESCA Patrimoine et le réseau d'inspecteurs de AFI ESCA France. Avec cette dernière, elle a conjointement lancé un deuxième produit structuré (Evolusis II) conforme aux réglementations françaises et luxembourgeoises

Le marché belge continu d'être exploré avec l'aide d'un conseiller, et un nouveau responsable du développement commercial a été recruté pour accélérer cette prospection.

➤ Autres sociétés

1.1.3.4 FINANCIERE THEMIS

La société FINANCIERE THEMIS est une société holding, qui détient :

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Groupe AFI ESCA

2018

- 62,44% du capital social de la holding du groupe UNOFI, SAS UNOFI ;
- 44,40% du capital social de la SAS LSN ASSURANCES.

Pour l'exercice 2018, aucun dividende n'a été remonté de la FINANCIERE THEMIS à AFI ESCA.

En 2018, la SAS Financière Thémis a perçu 7,52 M€ de dividendes, dont principalement 4,9 M€ de la SAS Unofi et 2,6 M€ de LSN Assurances.

✓ SAS UNOFI

La société holding SAS UNOFI détient, depuis le 19 mars 2003, plus de 99,99 % du capital des sociétés Unofi-Crédit (société de financement) et Unofi-Assurances (compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation), qui détiennent elles-mêmes les autres sociétés du groupe Unofi, Unofi-Patrimoine (directions régionales et services du développement) et Unofi-Gestion d'Actifs.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 543 M€ pour 2018, en augmentation de 12,4% par rapport à 2017. L'effectif global du groupe atteint 320 salariés au 31 décembre 2018.

✓ LSN ASSURANCES

Spécialiste de la Responsabilité Civile Professionnelle, LSN ASSURANCES est le courtier des notaires et des professions réglementées depuis plus de 50 ans. LSN ASSURANCES conseille également les entreprises et les associations pour leurs risques de responsabilité et de dommages, ainsi que pour la protection de leurs salariés.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 40,0 M€ en 2018.

1.1.3.5 PLEYEL INVESTISSEMENTS

C'est une société de gestion immobilière, propriétaire de plusieurs biens fonciers et immobiliers en région parisienne. Le résultat au 31/12/2018 est de -1,4 M€.

1.1.3.6 LD INVESTISSEMENTS

C'est une société immobilière propriétaire d'un bien foncier en région parisienne et qui participe via une société tierce au projet de construction d'un ensemble immobilier mixte en région parisienne. Son résultat au 31/12/2018 est de -0,3M€.

1.1.3.7 WALLIS ESTATE

C'est une société de droit luxembourgeois, propriétaire d'un bien immobilier à Luxembourg. AFI ESCA a acquis 100% des parts sociales de WALLIS ESTATE en novembre 2016. Le résultat au 31/12/2018 est de 1,2M€.

1.1.3.8 CEAAPS

CEEAPS est une SARL, société de courtage, dont le résultat est de 0,5M€ en 2018, soit une progression de 19% par rapport à 2017 (0,4M€).

1.1.3.9 AD HOC GTI

AD HOC GTI est une SAS, dont le chiffre d'affaire pour 2017 est de 2,4 M€ (+5,2 % depuis 2017) et dont l'activité est l'édition de logiciels et extranet pour les professionnels de l'assurance.

Le résultat net de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 230 K€, à même niveau qu'en 2017.

1.1.3.10 MAGNACARTA

MAGNACARTA est une SAS qui anime un réseau de Conseillers en gestion de patrimoine indépendants, et dans laquelle AFI ESCA a pris en décembre 2017 une participation de 30,46% pour un montant de 1,3M€.

Le Résultat Net 2018 est de 71 K€.

1.1.3.11 AVANTAGES

AVANTAGES est un courtier grossiste, basé à Monaco, qui conçoit et gère des contrats affinitaires. 39,8% du capital social a été acquis au courant du 4ème trimestre 2017, pour un montant de 13,9M€. Le Résultat Net 2018 est de 0,2 M€.

1.1.4 Autorité de contrôle

Le contrôle de Groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG.

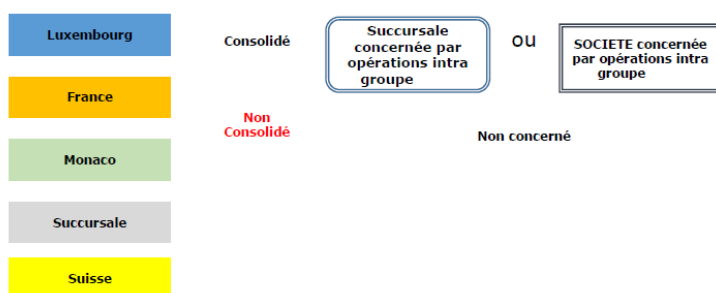
1.1.5 Auditeurs externes

KPMG Luxembourg, société coopérative, sise 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG, représentée par Madame Stéphanie SMETS.

1.1.6 Informations sur l'actionnariat

AFI ESCA Holding est détenue à 100% par la famille Burrus. Organigramme du Groupe au 31/12/2018





La SCI DUTILLEUL et la SCI DU QUAI KLEBER n'entrent pas dans le périmètre de consolidation, compte tenu de leur taille très faible, de leur impact négligeable et de leur traitement en transparence dans les comptes sociaux d'AFI ESCA. Les autres structures ne sont pas consolidées du fait du taux de détention.

1.1.7 Lignes d'activité importantes par zones géographiques

Conformément au tableau du § 0, les primes d'AFI ESCA sont retenues à 95,31% pour évaluer le chiffre d'affaire du groupe (au § 1.2.1.1, qui présente le solo, les primes AFI ESCA sont à 100%).

Le tableau suivant présente l'activité d'assurance-vie sur les principaux pays (en M€):

	Montant de primes émises par pays				Total
	Belgique	Italie	France	Autres	
Brut	16,3	19,4	218,5	1,4	255,6
Réassureur	0,4	13,2	7,1	-	20,7
Net	15,9	6,2	211,4	1,4	234,9

Le tableau suivant présente l'activité non-vie (primes émises en €) sur les principaux pays :

	Pays par montant de primes brutes émises		Total
	France	Italie	
Brut	173 541	1 602 052	1 775 594
Réassureur	88 600	46 770	135 370
Net	84 940	1 555 282	1 640 223

Le tableau suivant présente l'activité vie (primes émises en M€) par ligne de business :

	Assurance santé	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance en unité de compte	Autre assurance vie	Total
Brut	22,4	92,6	47,8	92,8	255,6
Réassureur	1,4	0,2	0,2	19,1	20,7
Net	21,0	92,4	47,8	73,7	234,9

1.1.8 Opérations importantes ayant eu un impact

Sans Objet.

1.2 Résultats de souscription

Du fait de sa nature, AFI ESCA HOLDING n'exerce pas d'activité d'assurance en direct. Par conséquent, les éléments présentés ci-après sont un résumé de la performance de souscription de ses filiales assurance.

1.2.1 Résultats de souscription par filiale

1.2.1.1 AFI ESCA

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription selon les principales lignes d'activités d'AFI ESCA.

(K€)	Epargne	Prévoyance			TOTAL AEF
		France	Succursales	Total Prévoyance	
Chiffres d'affaires	102 072	124 731	36 638	161 369	263 441
Sinistres	-120 515	-40 821	-3 721	-44 542	-165 057
Frais et Commission	-15 566	-31 302	-15 517	-46 819	-62 385
Produits de placements nets	19 632	8 584	380	8 964	28 596
Charge de PB et IT	-10 670	-3 739	-1	-3 739	-14 409
ACAV	-25 666	0		0	-25 666
Résultat de réassurance	0	-3 134	694,36	-2 439	-2 439
Résultat technique	-3 316	19 087	474	19 561	16 244
Provision mathématique fin	890 753	325 924	39 595	365 519	1 256 272
Résultat Net					13 760

Le tableau ci-après présente la production annualisée¹ réalisée au cours de l'exercice et sa comparaison avec 2017 :

Production annualisée (K€)	2017	2018	Variation
France	114 100	108 149	-5,22%
Succursales	27 596	33 089	+19,90%
Total	141 696	141 237	-0,32%

A fin décembre 2018, la Production Annualisée France diminue légèrement : baisse de l'Epargne, stagnation baissière de l'Obsèques, augmentation du Risque.

En revanche, la Production Annualisée belge et italienne (forte croissance) est principalement constituée de primes uniques (Crédit Conso et CQP).

1.2.1.2 AFI ESCA IARD

Les deux tableaux, ci-après, présentent les résultats techniques bruts et nets de réassurance ventilés par zone géographique.

¹ La production annualisée correspond au montant encaissé (prime unique ou versement libre) ou à encaisser (prime périodique sur la première année), hors chutes. Ce sont donc les primes correspondant aux affaires nouvelles.

	Brut de réassurance (K€)			Net de réassurance (K€)		
	France	Italie	Total	France	Italie	Total
Primes émises	174	1 903	2 077	85	1 847	1 932
Charge des PPNA	1	-470	-469	1	-470	-469
Charge des PT	-7	-21	-28	-1	-11	-11
Prestations	-10	-20	-30	-1	-10	-11
Frais et commissions	-151	-1 350	-1 500	-151	-1 350	-1 500
Autres produits	0	0	0	42	0	42
Produits financiers	34	0	34	0	0	0
Résultat technique	41	42	83	34	0	34

En complément, les ratios combinés par pays sont les suivants :

Ratio Combinés	France	Italie	Total
Brut de réassurance	96%	97%	97%
Net de réassurance	129%	99%	101%

Le tableau ci-après présente la production annualisée² réalisée au cours de l'exercice et sa comparaison avec 2017 :

Production annualisée (K€)	2017	2018	Variation
France	21	13	-38%
Italie	825	1 858	+225 %
Total	846	1 871	+221%

La production annualisée progresse de 221 % entre 2017 et 2018, soit plus vite que la progression du chiffre d'affaires (101%). En France, la production annualisée et le chiffre d'affaires sont en décroissance, alors qu'en Italie les deux indicateurs sont en hausse très nette.

1.2.1.3 AFI ESCA Luxembourg

Le tableau ci-après présente les résultats de souscription d'AFI ESCA Luxembourg.

En k€	2017	2018
Primes émises	59 688	4 251
Rachats nets	- 39 962	- 19 788
Chargements	1 756	1 402
Frais généraux	-3 117	-3 287
Résultat technique	- 1 961	- 2 287

² La production annualisée correspond au montant encaissé (prime unique) ou à encaisser (prime périodique) sur la première année, hors chutes.

1.2.2 Analyse de la performance de souscription globale de l'entreprise sur la période de référence

Le résultat du groupe repose aujourd'hui sur la performance de souscription en assurance emprunteur en France. Cependant l'objectif est de diversifier ces sources de résultat en développant l'assurance Epargne, que ce soit pour AFI ESCA ou AFI ESCA Luxembourg.

1.3 Résultat des investissements

Le tableau ci-après présente les résultats des investissements par catégorie d'actif, pour la holding (en M€).

Catégorie d'actifs	Dividendes	Revenus obligataires	Loyers	Moins-values et plus-values réalisées
Actions	6,2	0,00	0,00	0,50
Dépôts		-0,018		-0,014
Immobilier	0,00	0,00	1,3	0,00
Obligations d'entreprise	0,00	15,8	0,00	2,7
Obligations d'Etat	0,00	0,68	0,00	-0,16
Obligations et produits structurés	0,00	0,98	0,00	2,81
OPCVM	0,53			
Titres collatéralisés	0,00	0,04	0,00	-0,15

L'essentiel de ces résultats proviennent de la filiale AFI ESCA.

1.3.1 Profit-pertes comptabilisés directement en fonds propres

Cf. RSR solo.

1.3.2 Investissements dans titrisation

Cf. RSR solo.

1.4 Résultats des autres activités

Le tableau ci-après présente la contribution (en €) de chaque filiale au résultat consolidé (en M€) :

Sociétés consolidées	Résultats sociaux	Retraitements	PARTS MAJORITAIRES	PARTS MINORITAIRES	Résultat consolidé
AE HOLDING	5 269 098	- 7 756 615		-	- 2 487 518
FDI	-			-	-
AE LUX	- 3 057 147			35 804	- 3 021 343
ADHOC GTI	229 854	1 585		- 32 806	198 633
AFI ESCA	13 759 706	- 5 753 580		- 375 059	7 631 068
PLEYEL	- 1 365 620	- 373 829		81 487	- 1 657 962
LDI	- 275 957			12 928	- 263 029
WALLIS ESTATE	1 190 712	- 646 649		- 25 487	518 575
AFI ESCA IARD	9 647			-	9 647
SPH	-			-	-
CUSTY HOLDING	- 13 387			4 462	- 8 925
CUSTY IP	68 752			- 22 915	45 837
CUSTY FL (LUX.)	167 206			- 55 730	111 476
CUSTY Belgique	38 152			- 12 716	25 436
CEAAPS	486 436	32 023	- 333 758		184 701
THEMIS	19 090 000		- 13 425 678		5 664 322
Magnacarta	71 096		- 50 456		20 640
Avantages	218 450		- 135 580		82 870
SERENITE	- 6 210		4 166		- 2 044
	35 880 787	- 14 497 065	- 13 941 306	- 390 032	7 052 383

1.5 Autres informations

Néant

2 SYSTEME DE GOUVERNANCE

2.1 Informations générales sur le système de gouvernance

2.1.1 Informations sur AFI ESCA HOLDING

La gérance de la SARL est assurée par un gérant unique.

En termes opérationnels, le gérant unique s'appuie sur le Directeur Délégué, salarié de la holding, responsable de la consolidation comptable en normes locale et prudentielle, qui a exercé jusqu'au 17 octobre 2018 la fonction clé de Gestion des Risques au niveau Groupe et dans l'ensemble des compagnies d'assurance intégrées selon la méthode globale, à savoir AFI ESCA, AFI ESCA IARD et AFI ESCA Luxembourg.

En septembre 2018, un nouveau responsable de la fonction clé de Gestion des Risques Groupe a été recruté afin de renforcer le dispositif de gestion des risques du groupe et de ses filiales consolidées en méthode globale (ci-après dénommées « entités solo »).

Chaque entité dispose de son système de gouvernance propre et le Groupe définit les orientations principales.

Les fonctions clés groupe et le Comité d'audit groupe ont pris effet début 2018.

2.1.2 Comité d'Audit Groupe

Conformément à la loi du 23 juillet 2016 (« Audit Law »), qui transpose en Droit luxembourgeois la Directive 2014/46/EU du 16 avril 2014 sur le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, modifiant la Directive 2006/43/CE, la société a mis en place un Comité d'Audit Groupe. Sa principale mission est celle d'assister le Gérant dans sa responsabilité de suivre et de contrôler le dispositif de contrôle interne en place, incluant le processus d'élaboration de l'information financière. Le Comité d'Audit Groupe agit sous la responsabilité exclusive du Gérant.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit Groupe inclut la société AFI ESCA HOLDING, ainsi que toutes les compagnies d'assurance dont elle a le contrôle. Ce périmètre est dénommé « Groupe AFI ESCA ».

2.1.2.1 Composition

Le Comité d'Audit est composé de : Monsieur Christian BURRUS, Monsieur Daniel BLANCHARD, Président du Comité d'Audit, Monsieur Jean-Claude JEGOU, Monsieur André SAINT-MLEUX, Monsieur Jean-Yves HERMENIER.

Ce comité est assisté, en qualité de membres permanents, par :

- ✓ Le responsable de la Fonction Gestion des risques ;
- ✓ Le responsable de la Fonction Audit Interne, secrétaire du Comité.

Et, pour les points relatifs à une société du Groupe AFI ESCA, par :

- ✓ Le Directeur Général de la société ;
- ✓ Le Directeur Général Délégué de la société.

Les membres du Comité peuvent, sur décision concertée, demander la participation de différents acteurs pour traiter de sujets spécifiques.

Le Comité invite au moins une fois par an les Commissaires aux Comptes.

2.1.2.2 Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Gérant dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière. Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

Rapport sur la solvabilité et la situation financière
Groupe AFI ESCA
2018

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du Contrôle Interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'Audit Interne ;
- ✓ Un examen des travaux des autres fonctions-clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Gérant.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est systématiquement remis au Gérant par le Président du Comité d'Audit.

Au cours de l'exercice 2018, le Comité d'Audit Groupe s'est réuni à quatre reprises.

2.1.3 Délégations de responsabilités, attribution des fonctions et lignes de reporting

Aucune délégation de pouvoir spécifique n'est prévue au niveau d'AFI ESCA Holding.

2.1.4 Politique de rémunération

AFI ESCA HOLDING n'a qu'un seul salarié, dont la rémunération est décidée par le gérant.

2.1.4.1 Critères de performance individuelle ou collective

N/A

2.1.4.2 Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

N/A : AFI ESCA HOLDING est une SARL dont la gérance est assurée par un gérant unique.

2.1.4.3 Régimes de retraite complémentaire des membres du CA, de la Direction et des fonctions clés

Pour ce qui concerne la Direction, en plus du régime de retraite légal, il a été mis en place un contrat d'assurance « groupe » de pension complémentaire, qui couvre également les risques décès et invalidité.

Ce contrat a été souscrit auprès de la compagnie La Bâloise.

Les cotisations sont assises sur les salaires, payées annuellement et conformément à la réglementation applicable. Elles font l'objet d'un paiement forfaitaire d'impôt de 20% et d'une participation forfaitaire du salarié.

2.2 Les politiques écrites

Une politique de gestion des risques groupe unique a été créée en 2018 (soumise au comité d'audit du 11/12/2018 et validée ensuite par le gérant). Les autres politiques exigées par la Directive Solvabilité 2 existent pour les entités solo qui composent le groupe.

En 2018, l'ensemble des politiques écrites Solvabilité 2 pour AFI ESCA Luxembourg ont été créées et une mise à jour importante a été réalisée sur certaines politiques d'AFI ESCA.

Dans la suite de ces travaux, il est prévu en 2019 d'établir formellement des politiques au niveau d'AFI ESCA HOLDING (avec deux modalités suivant les sujets : politique unique Groupe ou politique solo d'AFI ESCA HOLDING s'ajoutant aux politiques des entités solo) sur l'ensemble des sujets requis dans le cadre de la Directive Solvabilité 2.

2.3 Exigences de compétence et d'honorabilité

2.3.1 Fonctions clés

Afi Esca Holding a défini et communiqué à l'Autorité de Contrôle les titulaires des quatre fonctions clés. Les Fonctions Clés ont été décidées en 2017, avec application et entrée en fonction en mars 2018.

Les fonctions clés Groupe sont les suivantes :

Fonction clé	Titulaire au 31/12/2018
Fonction Audit Interne	Charlotte PACQUEMENT
Fonction Conformité	Mélanie D'HEM
Fonction Gestion des Risques	Ludovic DULAUROY (à compter du 17/10/2018) *
Fonction Actuariat	Ludovic DULAUROY (à compter du 17/10/2018) *

* Les Fonction-clé Gestion des risques et Actuariat ont changé de titulaire dans le courant de l'année 2018. Cette décision, présentée au comité d'audit du 8/10/2018, a été approuvée par le Gérant en date du 17/10/2018. Laurent COPPENS était titulaire de ces fonctions jusqu'au 17/10/2018. Par ailleurs, à la suite du refus de cumul par le Commissariat au Assurances (CAA), J.Y Hermenier, membre du comité d'Audit du Groupe, a remplacé L. Dulauroy pour la fonction-clé Actuariat en 2019 (décision du gérant ayant donné lieu à un courrier au CAA le 4 février 2019).

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction-clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ Pour la fonction d'audit interne, des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ Pour la fonction de vérification de la conformité, des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ Pour la fonction de gestion des risques, des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ Pour la fonction actuarielle, des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification ;

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires à leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

2.3.2 Conditions d'honorabilité

Afin de garantir l'intégrité des fonctions clés, les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire a été demandé préalablement à la nomination du responsable.

Le responsable d'une fonction clé ne satisfait pas ou plus à la condition d'honorabilité professionnelle et personnelle s'il a fait l'objet d'une ou plusieurs condamnations mentionnées à l'article L322-2 du Code des assurances.

Le responsable d'une fonction clé est tenu d'informer la Direction Générale de toute situation pouvant conduire à un cas d'exclusion. A défaut, la Direction Générale peut engager des mesures disciplinaires à son encontre.

2.3.3 Respect de l'obligation d'entretien annuel

Le Gérant entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière
Groupe AFI ESCA
2018

Par ailleurs, le gérant a demandé au comité d'audit groupe de recevoir une fois par an les responsables des fonction-clés afin d'aborder les sujets suivants de manière indépendante : formation et rôle, capacité à exercer, moyens de communication dans l'entreprise, positionnement, liberté, indépendance, activité de l'année et points de vigilance.

L'entretien s'est tenu le 5 décembre 2018 pour les fonctions clés Audit Interne, Conformité, Actuariat et Gestion des Risques. Il abordait aussi les mêmes questions pour les entités solo avec les titulaires respectifs.

2.4 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

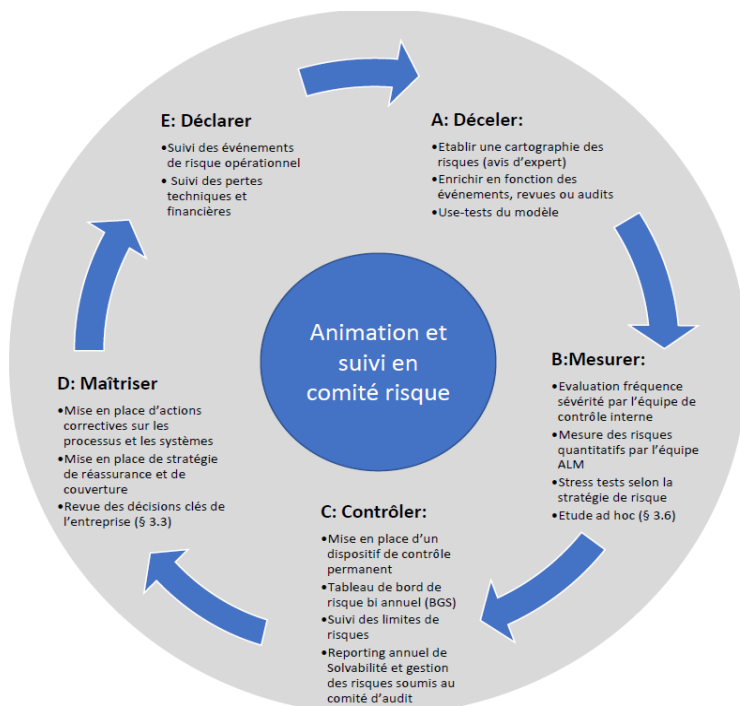
2.4.1 Politique de gestion des risques

Le GROUPE AFI ESCA a défini fin 2018 une politique de gestion des risques Groupe unique, s'appliquant à l'ensemble des entités solo du groupe.

Cette politique vise à formaliser et définir un processus complet de gestion des risques dans l'entreprise (détecter, mesurer, contrôler, maîtriser, déclarer), animé en comité des risques. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par la Direction Générale.

Cette politique a défini 10 grandes catégories de risques auxquels est exposé le GROUPE AFI ESCA (Risque de souscription ou provisionnement, Risque de marché, Risque de crédit, Risque commercial, Risque opérationnel, Risque de réputation, Risque de liquidité, Risque stratégique, Risque émergent, Risque politique), et qui constitue la maille de suivi de risque agrégé retenue dans la stratégie de risque, qui sera définie dans le rapport ORSA réalisé en 2019.

La synthèse du dispositif est donnée dans le schéma ci-dessous :



De nombreux éléments de ce dispositif étaient déjà en place avant la mise en œuvre de la politique dans certaines entités solos du groupe, mais sa formalisation a été l'occasion de renforcer le dispositif, ce qui se traduira en 2019 par un renforcement significatif des actions des entités solo pour piloter ce dispositif.

2.4.2 Mesure des risques selon Solvabilité 2

Le Gérant examine et approuve, après avoir reçu l'avis du Comité d'Audit Groupe, chaque année la solvabilité de l'entreprise établie au 31 décembre sous les normes prudentielles Solvabilité 2.

En respect de l'article 35, paragraphe 6 et suivant de la directive 2009/138/CE et du fait de l'exemption trimestrielle déjà accordée sur l'activité des entités solo françaises par l'ACPR, le CAA a accordé par un courrier du 15 octobre 2018 une exemption du reporting trimestriel groupe.

2.4.3 Description du processus ORSA

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques de l'entreprise, présentée au § 2.4.1. Le dispositif permettant d'accomplir le processus ORSA est décrit dans la Politique ORSA (validée le 16/04/2019 pour le groupe).

Pour les entités solo, chaque année, le rapport ORSA est produit par la Direction des Risques et proposé au Comité des Risques qui le valide pour transmission au Comité d'Audit groupe. Un premier exercice est réalisé sur la base des comptes du 30 septembre. En décembre, le Comité d'Audit examine le rapport, s'assure de la cohérence globale des dispositifs et du respect de la politique établie, et propose un avis au Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration estime que les risques dépassent le cadre d'appétence, il peut instruire des mesures de gestion afin de les atténuer. Sur ces bases, un rapport définitif est soumis au conseil d'administration d'avril qui le valide avant envoi à l'autorité de contrôle.

Du fait des travaux de consolidation, le processus est décalé pour le groupe. L'ORSA est produit entre avril et mai et soumis pour avis au comité d'audit groupe en juin, avant la validation par le gérant qui déclenche l'envoi au CAA.

En 2018, première année où l'ORSA groupe a été produit sur la base des données de l'exercice 2017, ce calendrier n'a pas été respecté et l'ORSA a été soumis au comité d'audit du 11 décembre 2018 après validation par le gérant, afin de respecter le délai d'envoi négocié avec le CAA (envoi réalisé le 16/11/2018).

Jusqu'en 2018, les rapports ORSA concernent principalement le respect permanent des exigences de capital.

Par ailleurs, la nouvelle politique ORSA mentionnée plus haut prévoit de développer un processus ORSA complet comprenant la formalisation du besoin global de solvabilité, la définition de l'appétence au risque et des limites, et l'adéquation de la formule standard.

Ces éléments seront donc présents dans le rapport ORSA final de l'exercice 2018.

2.5 Système de contrôle interne

2.5.1 La gouvernance du système de contrôle interne

La politique de contrôle interne définie par chaque filiale vise à améliorer la maîtrise de ses activités et leur efficacité ainsi qu'à appréhender les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

2.5.2 Organisation des contrôles et procédures clés du système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne de chaque filiale s'inscrit dans une organisation qui comprend des contrôles de premier niveau, réalisés par chaque Direction Opérationnelle ou fonctionnelle, visant à maîtriser les risques relevant de son périmètre de compétence ou à contrôler de manière transversale les risques pris par la société, y compris dans d'autres Directions et des contrôles de second niveau, réalisés par les responsables hiérarchiques des directions opérationnelle ou fonctionnelle et le service de Contrôle Interne.

Les contrôles de troisième niveau sont réalisés par l'Audit Interne, qui agit également au niveau du groupe (fonction-clé groupe).

Chaque niveau de contrôle dispose d'outils et de méthodologies permettant d'exercer sa mission (processus de contrôle, requêtes, tableaux de bords d'activité, plans d'actions, etc.).

2.5.3 Activités conduites conformément à l'article 46§2 de la Directive 2009/138/CE

Les filiales disposent de systèmes de contrôle interne adaptés à leur taille et à leur structure et veillent à ce que ces systèmes comprennent des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, et des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise, ainsi qu'une fonction vérification de la conformité.

2.5.4 Maîtrise du programme et des systèmes d'information

Les développements et la maintenance en conditions opérationnelles des systèmes informatiques sont confiés au GIE Groupe Burrus Technologies. Ce groupement vise à permettre à ses membres de mettre en commun, d'organiser et de gérer dans les meilleures conditions et au moindre coût, les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à leur exploitation. Si nécessaire, le GIE passe des contrats de prestations de services fournies par des tiers.

La stratégie informatique est établie conformément aux orientations définies par la Direction Générale, en fonction des besoins identifiés liés au développement des activités, à la fiabilisation des processus et à leur amélioration technique et technologique. Cette stratégie prend en particulier en compte les besoins d'évolution des matériels et logiciels existants. Elle veille notamment assurer le développement des applications métiers et progiciel, les extranets et webservices, les logiciels des différents services (RH, comptabilité...), accompagner les changements organisationnels, assurer la confidentialité et la fiabilité des données...

2.5.5 Le contrôle de l'information financière et comptable

Un dispositif de production et de contrôle des données comptables, qui a pour but de s'assurer de la fiabilité et l'exhaustivité des données, de la sincérité des états financiers et de leur conformité au référentiel comptable, est en place au sein de chaque filiale. Le dispositif est composé de plusieurs éléments : contrôles récurrents de l'activité d'arrêté des comptes, veille règlementaire et suivi des projets d'évolutions d'outils et de processus.

Au niveau Groupe, des comptes sont établis sous le contrôle du Directeur délégué (et révisés par KPMG pour les comptes en normes luxembourgeoises).

2.6 Fonction d'Audit Interne

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par les filiales est adapté à leur taille, leurs opérations et à l'importance des risques auxquels leurs activités les exposent. Il couvre l'ensemble de leurs activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe audit interne a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

2.7 Fonction Actuarielle

Chaque filiale dispose d'une fonction actuarielle.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe actuarielle a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

Son rôle majeur consiste à superviser l'activité des responsables des fonctions-clé actuarielle des entités solo : demandes d'études, suivi des travaux réalisés, support méthodologique.

2.8 Fonction Conformité

Chaque filiale dispose d'une fonction conformité.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe conformité a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

L'approche groupe de la fonction Conformité se limite à l'activité assurance.

Elle s'est illustrée en 2018 par la rédaction d'un rapport conjoint entre AEL et AEF (succursales comprises) sur les plans d'action déployés suite à l'intervention d'évolutions réglementaires majeures en 2018 sur les sujets Protection de la Clientèle (Directive Distribution Assurance) et lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce rapport a été présenté lors du Comité d'audit du 5 décembre 2018.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière
Groupe AFI ESCA
2018

La mise en conformité des organismes d'assurance du groupe au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) a également été déployée par le recrutement d'un Délégué à la Protection des Données au niveau du groupe, qui coordonne les plans d'action et rend régulièrement compte de l'avancement des travaux.

2.9 Fonction Gestion des risques

Chaque filiale dispose d'une fonction gestion des risques.

Comme indiqué supra, une fonction clé groupe gestion des risques a été décidée au courant de l'année 2017 et est entrée en fonction en 2018.

Au niveau du groupe, le rôle majeur de la fonction-clé de gestion des risques est d'établir des normes de gestion de risques (cela a donné lieu notamment à la rédaction des politiques de gestion des risques et ORSA uniques groupe mentionnées plus haut) et d'en assurer l'application dans les entités solos y compris par un support concret apporté aux équipes.

Par ailleurs, le responsable de la fonction-clé de gestion des risques groupe assure directement le reporting pilier 3 Solvabilité 2 et l'établissement du rapport ORSA groupe, avec le support ponctuel des équipes d'AFI ESCA.

2.10 Sous-traitance

- Activités opérationnelles importantes ou critiques sous-traitées :

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités du groupe AFI ESCA au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité.

Le Groupe AFI ESCA fait appel à des prestataires externes pour des activités sous-traitées qui se situent au Luxembourg, en France et en Italie dans le cadre son développement dans ce pays.

2.11 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité

Le système de gouvernance, tel que mentionné précédemment, est en cours de construction. L'objectif est qu'il soit adapté à la complexité et à l'ampleur des risques inhérents à l'activité.

2.12 Autres informations

N/A

3 PROFIL DE RISQUE

3.1 Méthodologie

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont disposent l'entreprise ou le Groupe, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société aurait à supporter au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 %, affectant tous les postes de risques de l'entreprise, survenait.

Nous avons estimé un SCR « notionnel » d'AFI ESCA HOLDING, à partir de son état détaillé des placements. Ce SCR « notionnel » représente le risque réglementaire associé aux fonds propres « libres » d'AFI ESCA HOLDING.

- ✓ Le SCR Marché notionnel à 5 M€
- ✓ Le SCR défaut notionnel à 3 M€

Le groupe AFI ESCA retient la première méthode, fondée sur la consolidation comptable, pour l'estimation de son ratio de solvabilité SII Groupe.

Entreprise du groupe AFI ESCA	AFI ESCA Luxembourg	AFI ESCA	AFI ESCA IARD	UNOFI Assurances
Type d'entreprise	Assurance			
Part de détention	100 %	95,31 %	100 %	18,53 % ⁽¹⁾
Méthode de consolidation	Consolidation comptable (intégration globale)			Consolidation comptable (mise en équivalence)
Approche Bilan prudentiel du groupe	Sommes des bilans prudentiels solos, lignes à lignes, avec élimination des intragroupes			Partage proportionnel des fonds propres
SCR groupe	Traitement	Somme des SCR unitaires des trois entités ⁽²⁾ selon leur part de détention et de ceux d'AEH puis agrégation avec les matrices de corrélation prévues par la formule standard		Extourne de la contribution d'UNOFI au SCR d'AE par le SCR d'UNOFI 2018 (à 18,53%)
	Diversification	Oui		Oui

(1) Cette part reflète le taux de détention utilisé pour les comptes sociaux consolidés : $18,53\% = 95,31\% \times 62,44\% \times 31,13\%$. Les autres détentions de Thémis assurances restent choquées à 22%, comme pour le solo, donc sans traitement de consolidation pour le calcul du SCR.

(2) avec élimination de la détention d'AEL dans AE (SCR de 0,56 M€) et extourne de la contribution d'UNOFI au SCR d'AE (17,8 M€) par le SCR d'UNOFI pris à 18,53% (61,9M€), sans modification de la capacité d'absorption par les provisions techniques d'AE (approche prudente). Les valeurs de SCR données sont celles de SCR unitaires.

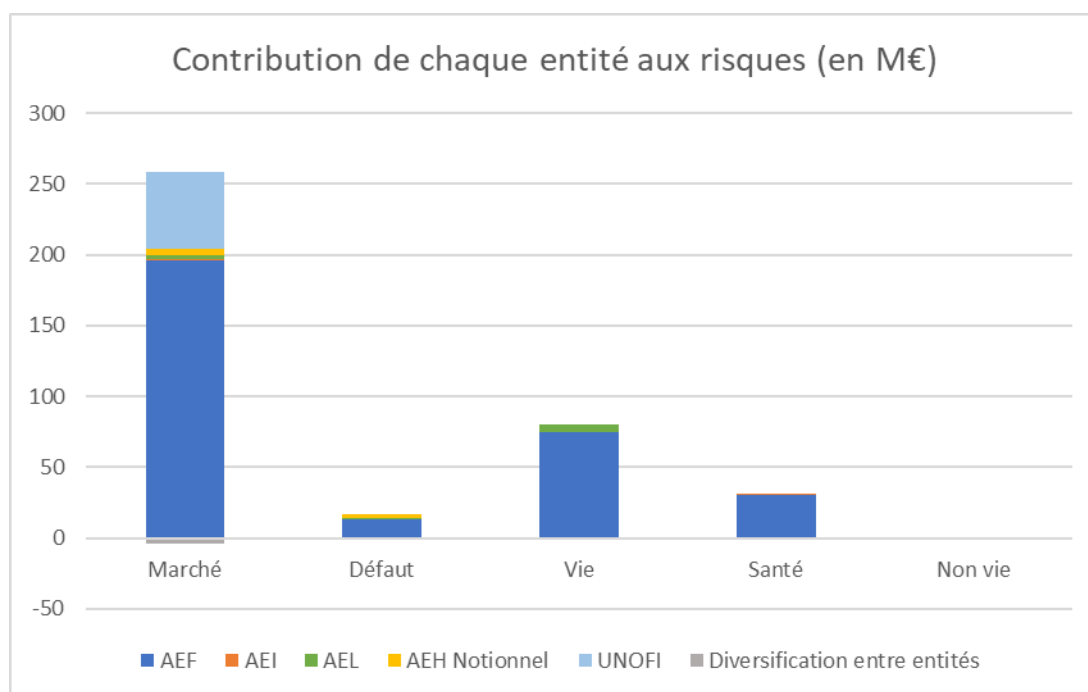
A partir des SCR unitaires des filiales solos, y compris retraitement de consolidation présentés dans le tableau ci-dessus et des SCR unitaires d'AFI ESCA HOLDING, des SCR unitaires du groupe ont été évalués par simple somme. Puis ces SCR ont été agrégés en utilisant les matrices de corrélation prévues par la formule standard.

Cette méthode permet de prendre en compte l'effet de diversification entre les différentes entités.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) du groupe s'élève pour 2018 à 236,9 M€.

Le SCR se répartit de la manière suivante par type de risques :

Risques	Montants en M€
Marché	254,3
Défaut	17,0
Vie	79,5
Santé	30,4
Non vie	0,8
Incorporel	-
Diversification	(81 ,0)
Opérationnel	8,6
Ajustements par les provisions	(24,1)
Ajustements par l'impôt	(48,5)
Total général	236,9



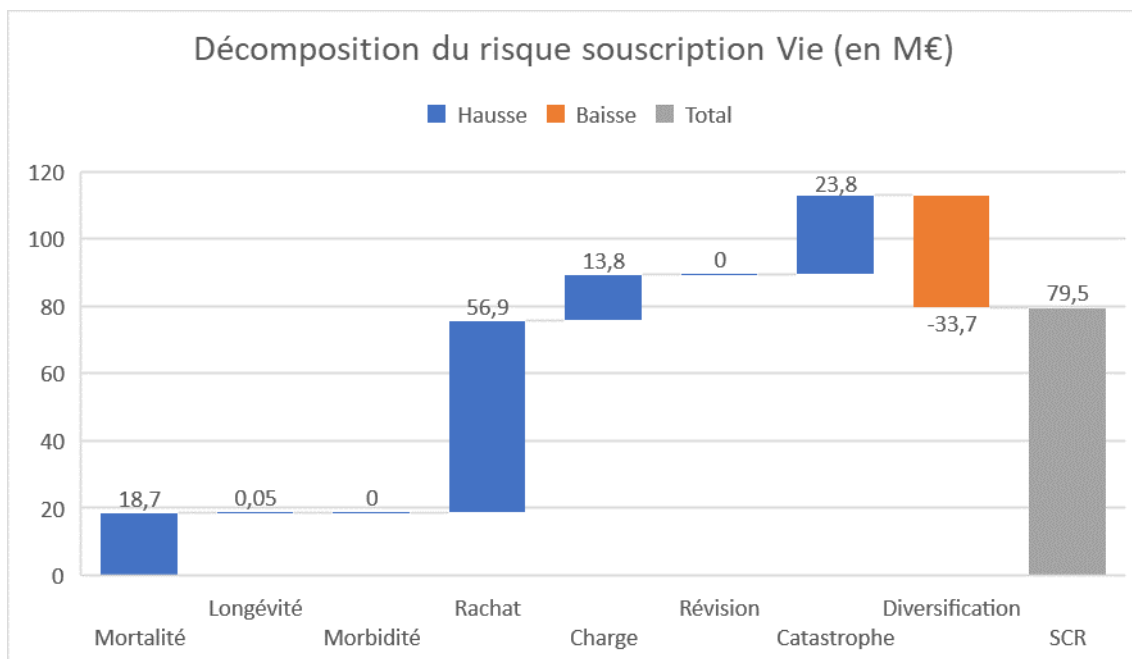
AFI ESCA porte la majeure partie des risques, suivi de UNOFI dont la contribution n'est pas négligeable, et dont les risques apparaissent en risque de marché vue la consolidation par équivalence.

De manière générale, les diversifications entre entités sont très faibles.

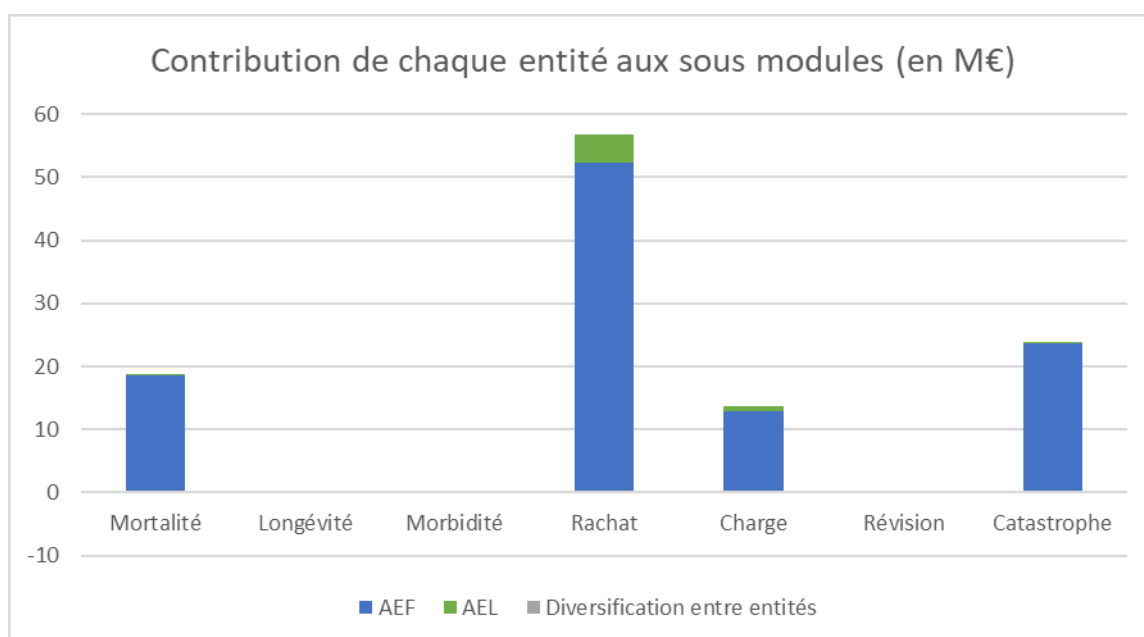
3.2 **Analyse par risques**

3.2.1 Risque Vie

Le risque de souscription Vie s'élève à 79,5 M€ et se décompose de la manière suivante :



Le risque de rachat est le risque majeur.

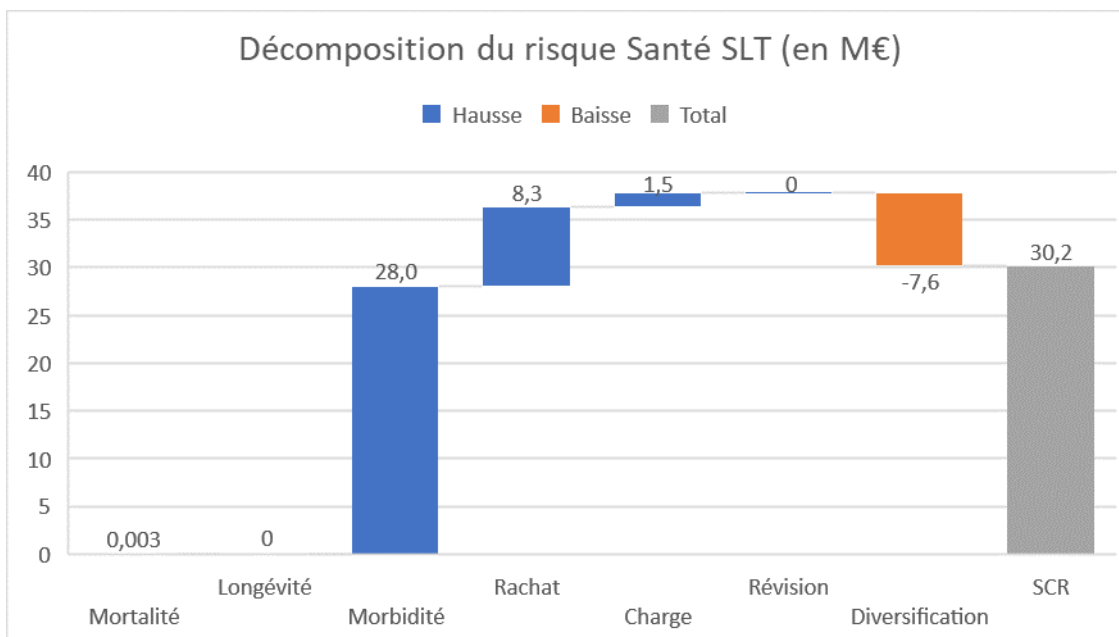


AFI ESCA porte la quasi-totalité des risques Vie, hormis pour le rachat qui représente le risque majeur d'AFI ESCA Luxembourg.

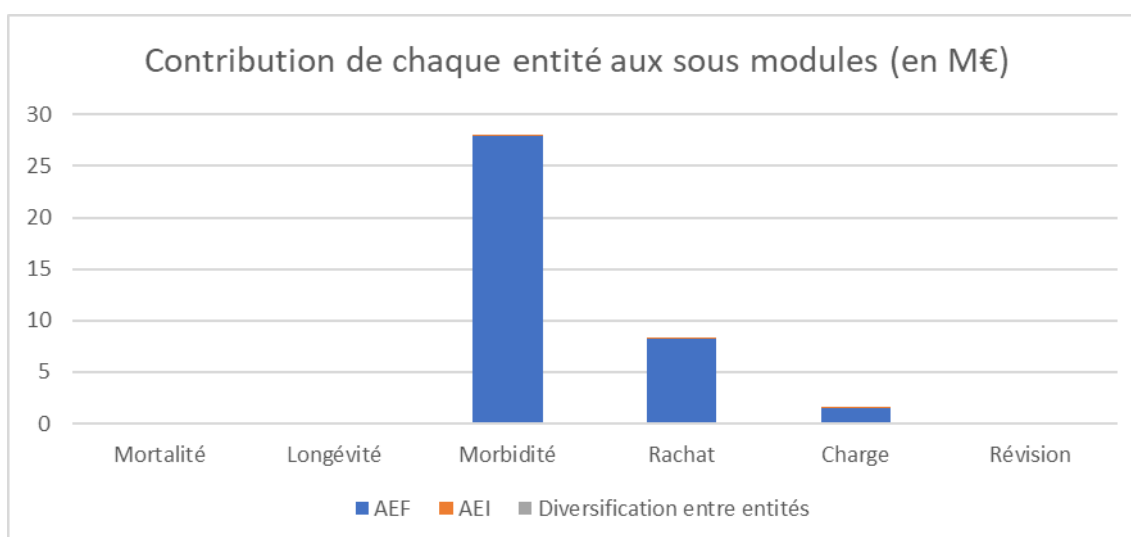
3.2.2 Risque Santé

Le risque de souscription Santé s'élève à 30,4 M€. Il est composé du risque santé SLT (30,2M€), du risque santé non-SLT (0 M€) et du risque santé catastrophe (0,8 M€).

Le risque santé SLT se décompose de la manière suivante :



Le risque de morbidité est le risque majeur.



AFI ESCA porte la quasi-totalité des risques Santé.

3.3 Risque de marché

Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements du Groupe AFI ESCA HOLDING.

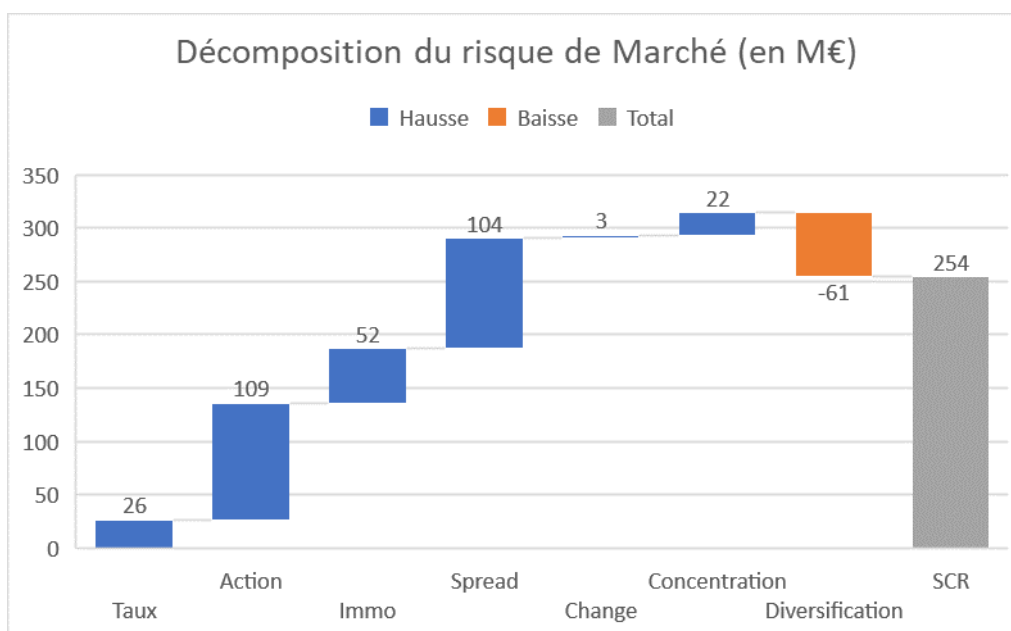
Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse. Cela impacte également les contrats prévoyant une clause de participation aux bénéfices de la société.

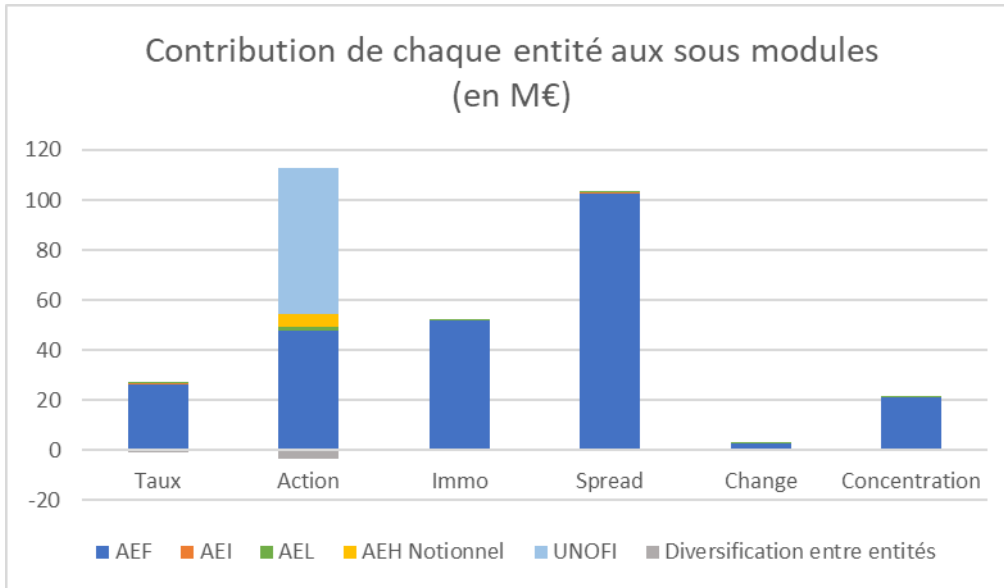
Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : Baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme.

- ✓ **Risque actions** : Chute instantanée de 46,5 % de la valeur des actions UE, de 22 % de la valeur des participations UE, et de 56,5 % et 22% des valeurs respectives des actions et participations hors UE. Par ailleurs, conformément à ce qui a été présenté plus haut, le choc appliqué pour UNOFI est égal au SCR publié de cette entité.
- ✓ **Risque immobilier** : Chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier.
- ✓ **Risque de spread** : Il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation.
- ✓ **Risque de change** : Chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro.
- ✓ **Risque de concentration** : Application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché se répartit de la manière suivante :



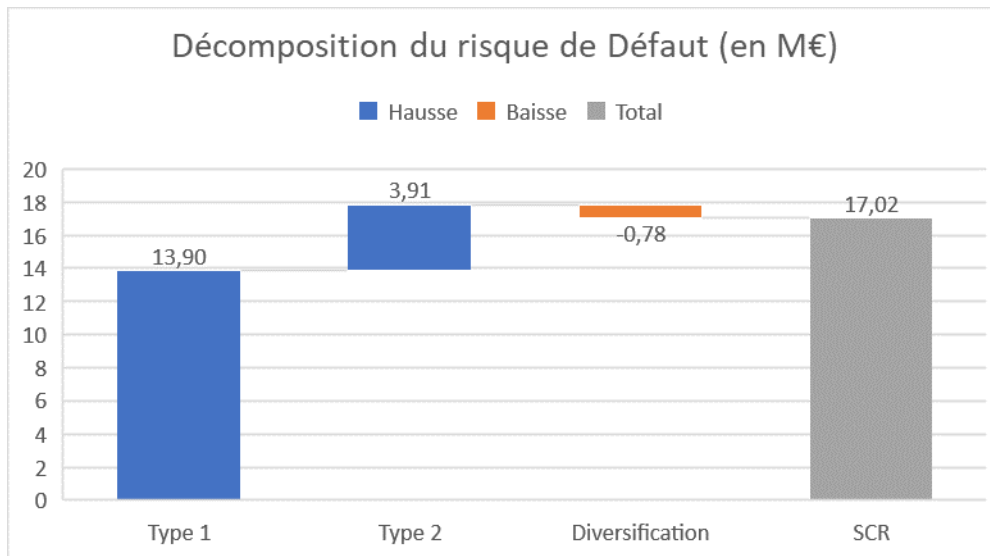


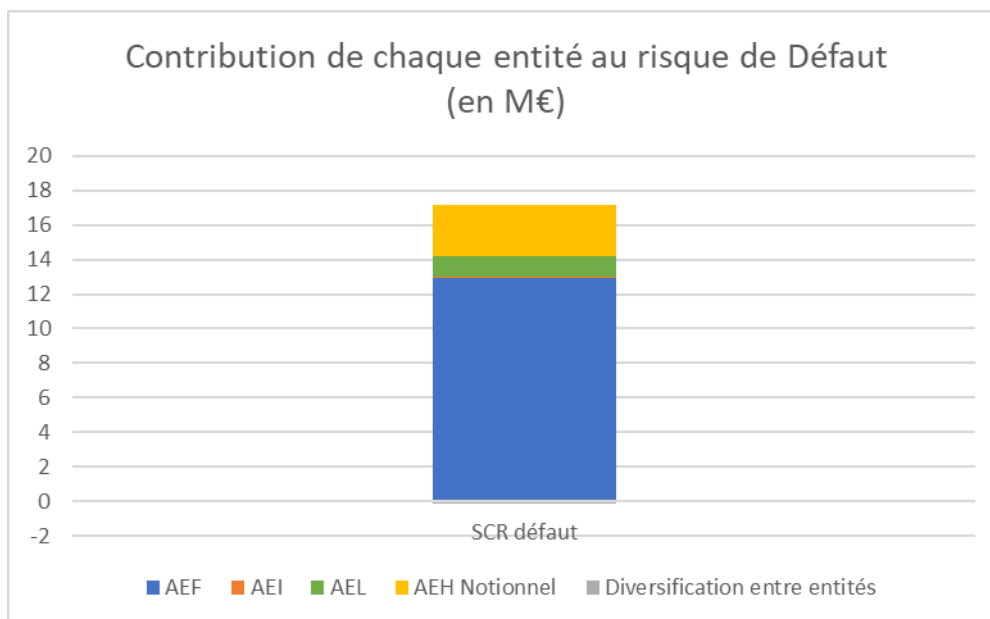
3.4 Risque de défaut

Le bilan d'AFI ESCA fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le type 1 recouvre les créances financières, le type 2 les créances d'exploitation :





3.5 Risque de liquidité

AEH s'appuie sur la gestion du risque de liquidité au niveau de chaque filiale.
Au niveau de la Holding, les liquidités disponibles couvrent largement les éventuels engagements.

3.6 Autres risques et absorption des risques

3.6.1 Risques opérationnels (8,6 M€)

Conformément à la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

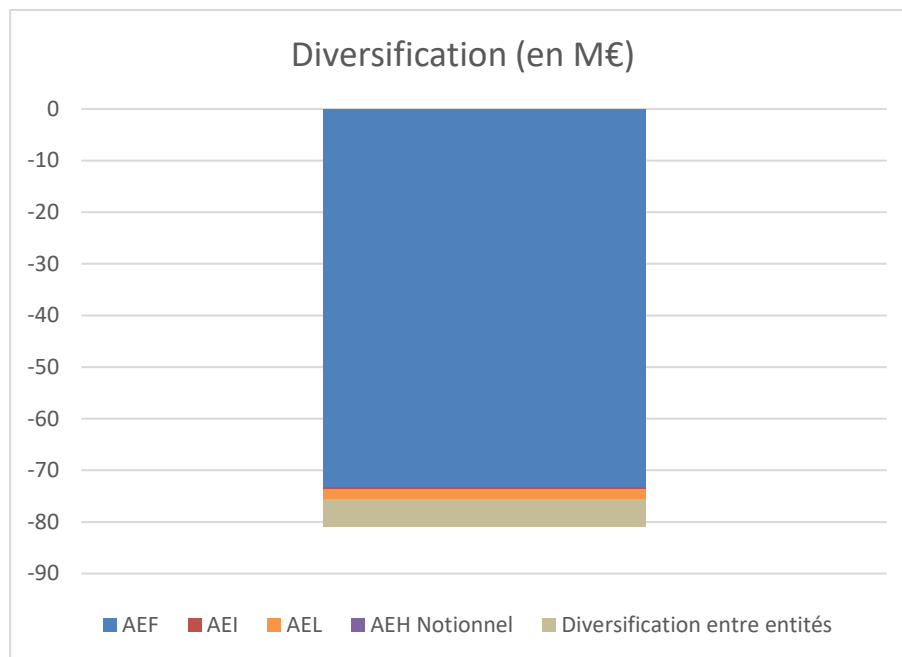
Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

3.6.2 Diversification des risques (-81,0M€)

Les risques sont parfois interdépendants ou corrélés.

C'est pourquoi la somme des **sous-risques** (dans le risque de marché on distingue les sous-risques risque de taux, de spread, de change, etc.) est supérieure à la valeur du risque agrégé.

Les matrices des corrélations transmises par l'EIOPA permettent ainsi de faire ressortir un écart de diversification au sein des sociétés intégrées dans le Groupe, supplémentaire par rapport aux diversifications déjà observées au niveau solo, ce dernier effet restant cependant mineur.



3.6.3 Absorption par les passifs

Le montant d'absorption par les provisions (-24,1 M€) et les impôts (-48,5 M€) n'a pas été modifié en consolidation, hors impact des intérêts minoritaires d'AFI ESCA.

3.7 Exposition au risque

3.7.1 Exposition importantes anticipées

N/A

3.7.2 Sûreté : montant, nature, nature et valeur des actifs fournis comme sûreté et passifs correspondants, clauses et conditions attachées

N/A

3.7.3 Liste des actifs investis selon le principe de la personne prudente

L'essentiel des actifs sont investis dans les entités solo, pour lesquels ce principe est décrit dans les RSR respectifs.

En ce qui concerne les placements spécifiques de la holding, ils sont investis dans des OPCVM diversifiés ne présentant pas de risque particulier, ainsi que dans une créance vers la holding du groupe AEHC.

3.8 Concentration des risques

Sur l'entité portant l'essentiel des placements hors unités de compte (AFI ESCA), un suivi quotidien de la concentration est réalisé.

3.9 Techniques d'atténuation du risque

3.9.1 Réassurance

Aucune opération de réassurance n'est réalisée au niveau de la holding. La politique de réassurance est décidée au niveau de chacune des entités solo en fonction de ses propres besoins :

- ✓ Sur AFI ESCA, il s'agit principalement de couvrir les pertes exceptionnelles de l'activité emprunteur.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Groupe AFI ESCA

2018

- ✓ Sur AFI ESCA IARD, les quotes-parts sont plus importantes du fait de notre appétence faible à certains risques, notamment le chômage et l'arrêt de travail en Italie.
- ✓ Sur AFI ESCA Luxembourg, il s'agit de couvrir à 100% le risque de prévoyance lié aux garanties plancher sur les unités de compte.

3.9.2 Sur les risques financiers

La holding n'est pas soumise en propre à des risques d'assurance, mais à des risques financiers qui ne donnent pas lieu à technique d'atténuation du risque.

Par ailleurs, AFI ESCA a choisi de recourir par un ETF contre le risque de hausse des taux.

3.10 Risque de liquidité : bénéfice attendu

Les différentes entités du Groupe détiennent une part d'actifs non liquides (participation, immobilier) dans l'objectif de dégager un rendement de long terme supérieur à celui qui serait obtenu via la détention d'actifs liquides. Une étude annuelle est réalisée chez AFI ESCA pour vérifier la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements malgré ses actifs illiquides.

3.11 Sensibilité aux risques

N/A

3.12 Autres informations concernant le profil de risque

N/A

4 VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

4.1 Bilan Lux GAAP et bilan S2

BILAN LUX GAAP		BILAN SOLVABILITE 2	
ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Placements hors UC 1 177 M€	PT Non-vie 1,2 M€	Placements hors UC 1 230 M€	BE Non-Vie 0,4 M€
	PT Vie 1 038 M€		BE Vie 895 M€
	PT UC 524 M€		BE UC 499 M€
Placements UC 534 M€	PT Santé 38 M€		BE Santé 32 M€
	Autres passifs 73 M€		Marge de risque 44 M€
Réassurance : 37 M€	TSDI 103 M€		Placements UC 534 M€
Autres actifs 208 M€	Fonds propres 192 M€	Autres passifs 85 M€	Autres passifs 85 M€
			TSDI 103 M€
TOTAL : 1 956 M€	TOTAL : 1 956 M€	Réassurance : 30 M€	Fonds propres de niveau_1 non restreint 288 M€
		Autres actifs 217 M€	
		TOTAL : 2 010 M€	TOTAL : 2 010 M€

4.2 Actifs

4.2.1 Placements

Dans le référentiel Solvabilité II, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à leur valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 % pendant plus de 6 mois de suite avant la date de clôture.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la plus-value latente sur les titres financiers.

4.2.2 Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs et, à l'exception de la réassurance, la comptabilisation SII repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes.

Les comptes SII font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est revue à chaque clôture.

La valorisation des postes d'actif est présentée ci-dessous (en M€) selon l'état S.02.01.01 :

	Bilan prudentiel	Bilan social
Immobilier	126,5	76,1
Participations	171,9	126,4
Actions	47,8	31,6
Obligations	652,4	720,9
OPCVM	229,9	220,8
Trésorerie	1,4	1,4
Placements des unités de compte	534,1	534,1
Autres placements	246,6	245,0
Total	2010,5	1956,2

4.2.3 Méthode de valorisation des postes du bilan

Postes du bilan	Hypothèse retenue pour établir le bilan prudentiel
Ecart d'acquisitions	Considérés comme nuls car le bilan prudentiel est en valeur de marché
Frais d'acquisition reportés	Considérés comme nuls pour le bilan prudentiel
Actifs incorporels	
Impôts différés	Le passage en bilan prudentiel n'engendre pas de nouveaux impôts différés
Immobilisations corporelles pour usage propre	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	En valeur de marché
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	
Prêts et prêts hypothécaires	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux
Provisions techniques cédées	La somme des postes correspondant dans les bilans prudentiels des filiales solo
Créances nées d'opérations d'assurance	La valeur dans le bilan prudentiel de ces postes est la même que leur valeur dans les comptes sociaux
Autres créances (hors assurance)	
Trésorerie et équivalent trésorerie	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	

4.2.4 Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données sont récupérées auprès des logiciels de Comptabilité Financière, et enrichies d'informations de marché.

Malgré l'acquisition de l'outil TEEPI, les taux de transparence ne sont pas encore satisfaisants, notamment pour AFI ESCA Luxembourg. Un plan d'action sera prévu en 2019 afin d'améliorer la situation.

4.3 Provisions techniques

Seules les trois entités solos portent des provisions techniques.

Les provisions techniques sont calculées pour le reporting Solvabilité II par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate).

Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats, elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux figurent, notamment, la prise en compte du versement de participation aux bénéficiaires futurs aux contrats disposant de l'option, et, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués pour une durée de projection de 30 ans, afin de modéliser les contrats sur toute leur durée de vie. Ils sont effectués dans un grand nombre de scénarii d'environnements financiers différents (entre 5 et 10.000 cas), afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne.

La moyenne des 5 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

4.3.1 Meilleure estimation

La meilleure estimation des provisions du bilan est de 1 439,5 M€.

4.3.1.1 Qualité des données

Ces processus sont couverts par le référentiel de contrôle interne de l'entreprise. Des contrôles mensuels sont réalisés par la comptabilité et le service financier.

Ces données sont enrichies de lois d'expérience empiriques afin d'évaluer au mieux la sinistralité future des contrats. Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

4.3.1.2 Business Units

AFI ESCA HOLDING proposant des services sur différents secteurs de l'assurance vie, les mécaniques de vie du contrat peuvent être singulièrement différentes. La segmentation se fait au niveau de chaque entité solo.

AFI ESCA :

Pour AFI ESCA, il est procédé à une décomposition du portefeuille assurés en six Business Units, qui sont :

- ✓ L'épargne en euros ;
- ✓ L'épargne en unités de compte ;
- ✓ L'emprunteur décès ;
- ✓ L'emprunteur incapacité/invalidité ;
- ✓ Les garanties obsèques ;
- ✓ Les rentes.

Chacune de ces six classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation.

AFI ESCA IARD :

Pour AFI ESCA IARD, il procédé à une décomposition du portefeuille assurés en différentes Business Units, qui sont :

- ✓ Le chômage en France ;
- ✓ Le chômage en Italie ;
- ✓ Les garanties Incapacité Temporaire de Travail et autres (hospitalisation et décès accidentel).

Chacune de ces quatre classes d'activité fait l'objet d'une projection séparée, afin de répondre au mieux aux caractéristiques propres de ces différents contrats, et ainsi à la notion de meilleure estimation. La granularité la plus fine correspond à l'axe « pays x produit x garantie », exemple : « Italie – produit PROTECTIM – garantie chômage ».

AFI ESCA LUXEMBOURG :

AFI ESCA Luxembourg ne porte qu'une catégorie de contrats, épargne en unités de compte.

4.3.1.3 Hypothèses retenues au passif

Pour l'ensemble des entités, aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs.

Pour les contrats emprunteur, obsèques et de rentes, les primes périodiques sont intégrées au calcul.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle plus de 95% du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment.

4.3.1.4 Les scénarios financiers

Pour les trois entités solos, un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat Fixage, fournit les 5 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur se base sur l'historique des marchés financiers, et prend notamment en compte les corrélations pouvant exister entre les différents indices.

Les scénarios sont fournis pour chacun des cinq indicateurs suivants :

- ✓ Les courbes des taux ;
- ✓ Les spreads obligataires ;
- ✓ Le marché action ;
- ✓ Le marché immobilier ;
- ✓ L'inflation.

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 5 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées dans les règlements techniques.

4.3.1.5 La participation aux bénéfices (AFI ESCA uniquement)

La projection des portefeuilles d'AFI ESCA implique la revalorisation future des contrats en euros. Deux effets de revalorisation sont pris en compte :

- ✓ Les intérêts garantis ou techniques, définis contractuellement ;
- ✓ La participation aux bénéfices, laquelle dépend des résultats financiers et techniques de la société.

Les rendements financiers futurs dépendent de l'environnement économique dans lequel on se place. C'est dans ce cadre qu'interviennent les 5 000 scénarios financiers. Ceux-ci permettent de projeter autant de rendements futurs imaginables, et d'évaluer la participation aux bénéfices qu'AFI ESCA pourrait délivrer à ses assurés dans chacun de ces cas.

La politique de placements joue également un rôle dans les rendements financiers obtenus. La situation du portefeuille titres à fin 2018 étant parfaitement en phase avec le mandat de gestion, il a été décidé dans les projections de maintenir cette allocation constante dans le temps. Les flux de trésorerie futurs sont ainsi investis dans des titres financiers tels que les pourcentages d'actions, d'obligations, d'immobilier et de monétaire demeurent identiques à ceux au 31/12/2018.

Une fois les rendements financiers et les participations aux bénéfices futurs déterminés, il est procédé à un comparatif entre le taux servi aux assurés et les marchés de taux du scénario traité. Cette comparaison peut amener à réviser les taux de résiliation initialement pris en compte :

- ✓ Si AFI ESCA a versé un taux largement supérieur au marché, il est considéré que le taux de résiliation sera plus faible cette année-là ;
- ✓ Dans le cas inverse, les résiliations de l'exercice sont fortement révisées à la hausse.

La loi de rachat dynamique utilisée dans ce calcul est celle suggérée par l'ACPR.

4.3.2 Marge de risque

La marge de risque est de 44,2 M€. Elle a été évaluée comme la simple somme des marges de risque solo, sans bénéfice de diversification entre les entités.

4.4 **Autres passifs**

Le poste Autres Passifs est principalement constitués d'Impôts différés pour 51M€. Les Impôts différés sont en baisse en raison de la baisse des plus-values latentes fin 2018.

4.5 **Méthodes de valorisation alternatives**

N/A

4.6 **Autres informations**

N/A

5 GESTION DU CAPITAL

5.1 Fonds propres

5.1.1 Synthèse

Synthèse (en M€) des fonds propres selon leur niveau d'admissibilité (extrait du QRT S.23.01.04).

	Total	Niveau 1	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	62,3	62,3		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	58,5	58,5		0	
Réserve de réconciliation	161,5	161,5			
Dettes subordonnées	103		103	0	0
Intérêts minoritaires	5,9	5,9			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le SCR	391,2	288,2	103	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	391,2	288,2	72,1	30,9	

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité II (Tier 1 + Tier 1 restreint + Tier 2) s'élèvent à 391,2 M€.

Le Passif de dettes subordonnées de 103 M€ est constitué d'une part de trois titres émis par AFI ESCA Holding, pour un total de 90M€, ayant pour contrepartie des membres de la famille Burrus, et d'autre part d'un titre de valeur nominale 13 M€ émis par AFI ESCA dont l'éligibilité est justifiée ci-dessus :

A la demande du comité d'audit groupe du 28 mai 2019, et à la suite des échanges avec le réviseur, le TSDI de 13 M€ d'AFI ESCA, souscrit par AFI ESCA Luxembourg dans le cadre d'un contrat en unité de compte de M. Christian Burrus, a été considéré éligible en couverture du SCR. En effet, l'élimination comptable n'est pas réalisée dans ce type de transaction où le souscripteur du contrat d'assurance vie dispose selon la loi d'un super privilège de rang 1 : Le fonds interne dédié est la représentation de l'investissement de la prime d'assurance et n'a pas de lien avec le Groupe et ses opérations intercos. AFI ESCA Luxembourg ne peut pas disposer librement de ces titres, n'en est pas le bénéficiaire économique et ne supporte aucun risque sur leur valorisation. Si nous avons au passif une provision mathématique de contrat en unités de compte, d'un point de vue économique le porteur de risque final est M. Christian Burrus, actionnaire majoritaire du groupe. Ainsi, en cas de besoin, l'actif bagué du TSDI serait apporté à AFI ESCA, et la valorisation du contrat d'assurance de M. Christian Burrus en serait affectée d'autant, en l'absence de tout garantie (contrat en unités de compte).

Le comité d'audit souligne, pour appuyer sa position, que la question de son éligibilité ne se poserait pas si le TSDI avait été logé dans un contrat d'assurance vie détenu par M. Christian Burrus auprès d'une compagnie d'assurance vie tierce.

5.1.2 Classification et éligibilité par niveaux

Les éléments de fonds propres de base sont classés selon trois niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement.

- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement.
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Les TSDI de 13 M€ et 90 M€ sont éligibles au niveau 1, du fait qu'ils respectent les exigences des articles 69 et 71 du règlement délégué (UE) 2015/35, en particulier concernant les conditions de remboursement.

Par ailleurs, conformément à l'article 82 § 3 du même règlement délégué, les TSDI ne peuvent représenter plus de 20% du total des éléments éligibles de niveau 1. En conséquence, seuls 72,1 M€ sont retenus en niveau 1 (restreint).

Cependant, les orientations EIOPA sur les fonds propres précisent « que les entreprises considèrent les éléments restreints de niveau 1 dépassant la limite de 20 % visée à l'article 82, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) 2015/35 comme disponibles en tant que fonds propres de base de niveau 2 ». Le montant écarté de 30,9 M€ de TSDI est donc éligible en niveau 2.

5.1.3 Plafonds par niveau

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Selon l'article 82 § 1 du règlement délégué (UE) 2015/35, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1
- (b) au plus 15% des éléments de fonds propres classés en Tier 3
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3

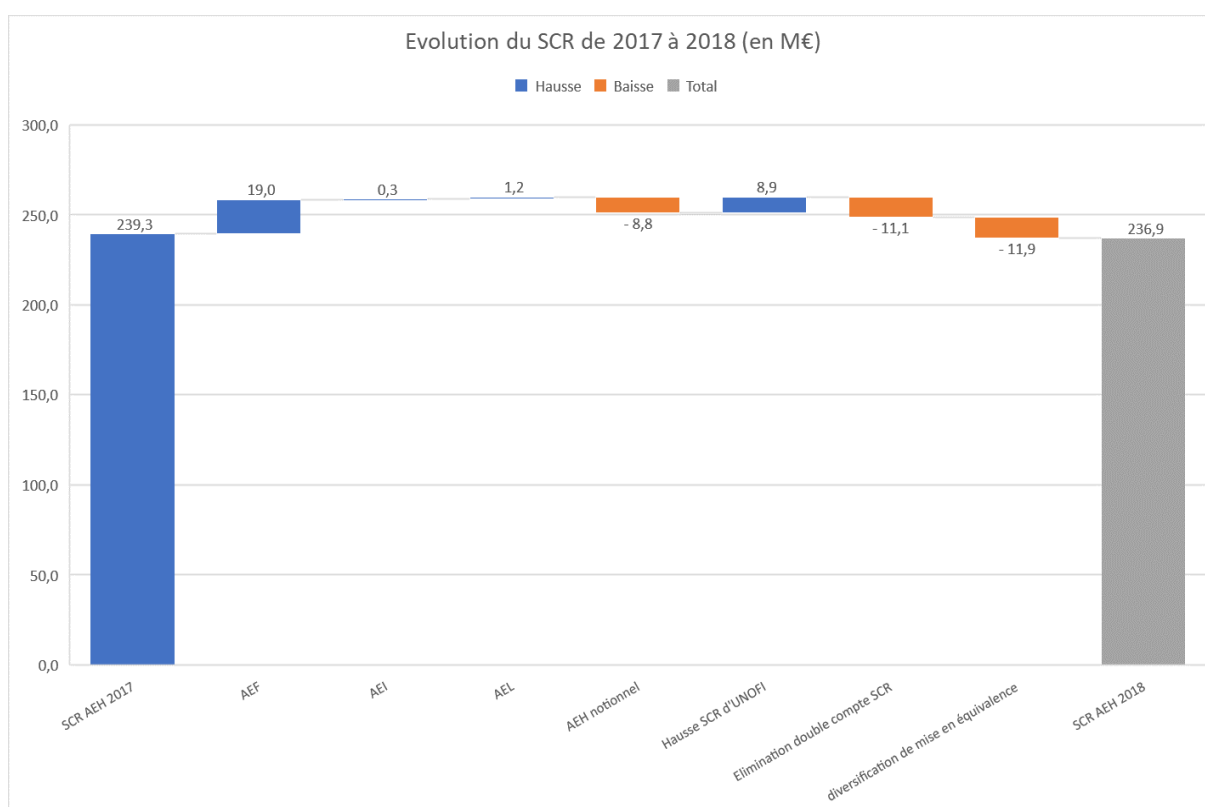
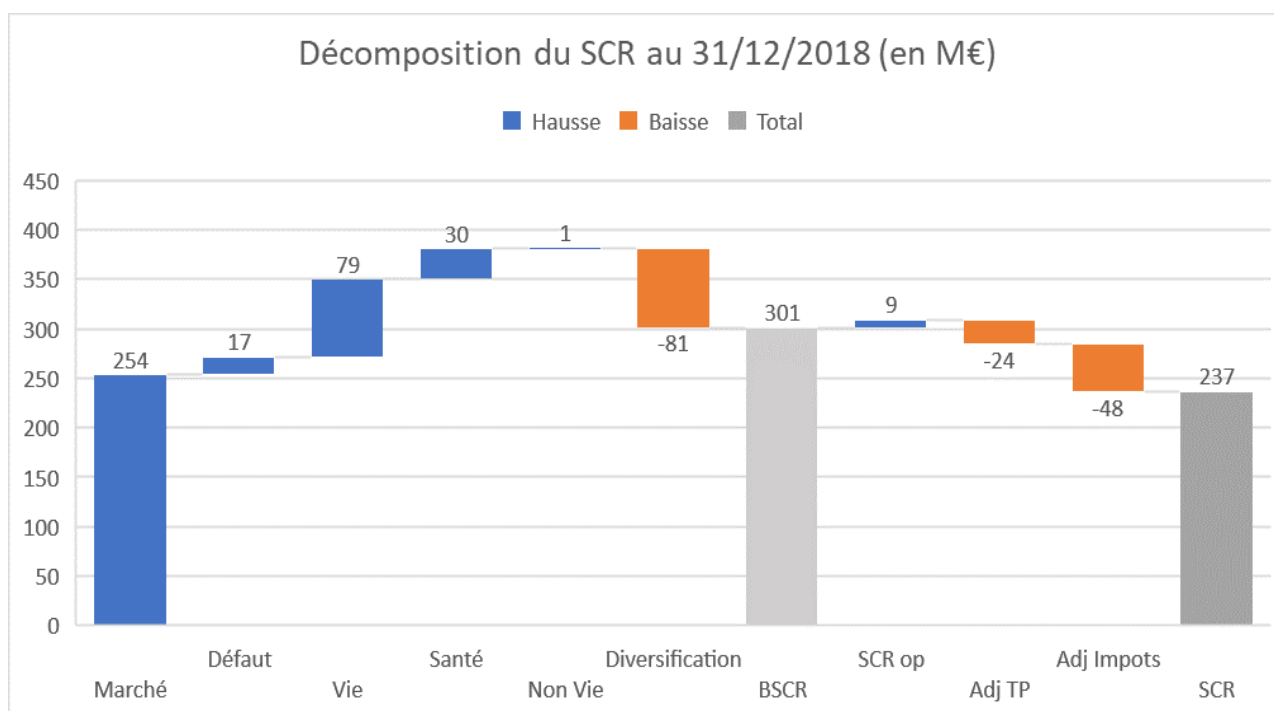
Ces limites sont bien respectées.

5.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

5.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 % est évalué à **236,9 M€** au 31/12/2018.

Il se décompose de la manière suivante :



La relative stabilité du SCR s'explique par deux effets opposés.

Tout d'abord la hausse des SCR d'AFI ESCA et d'UNOFI (ici présentée après l'effet amortisseur de la diversification) liée à la baisse des marchés financiers, qui a conduit à une baisse des impôts différés passif qui sont un facteur d'amortissement des chocs.

Elle est compensée par les changements méthodologiques :

- Correction de méthode inadaptée de 2017 sur le calcul du SCR notionnel de défaut : impact de - 8,8 M€.
- Consolidation par mise en équivalence d'UNOFI (l'an dernier UNOFI était intégrée en déduction agrégation) : impacts de -11,1 et -11,9 M€.

5.2.2 Evolution attendue du SCR

Le SCR projeté en N+1 à partir du modèle ORSA 2017 s'établissait à 255 M€.

En M€	ORSA 2017	Réel 2018	Variation
SCR	255	237	7,1%

Le SCR au 31/12/2018 est finalement 7,1 % inférieur aux prévisions, en raison des changements méthodologiques présentés plus haut.

5.2.3 Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR est de 74,7 M€. Les fonds propres éligibles sont de 391,2 M€, conduisant à un ratio de couverture de 524%.

5.2.4 Ratios de couverture

Le ratio de couverture des besoins de solvabilité au 31.12.2018 s'élève à :

$$391,2 \text{ M€ (Fonds propres)} / 236,9 \text{ M€ (SCR)} = \mathbf{165,1 \%}$$

A comparer aux résultats de 2017 : $453,4 \text{ M€ (Fonds propres)} / 239,4 \text{ M€ (SCR)} = 189,4 \%$

5.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

N/A

5.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé

N/A

5.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

N/A

5.6 Autres informations

Lors de la consolidation des fonds propres, les éventuels double comptes, liés ici à des détentions entre compagnies, ont été neutralisés.

6 Annexe : QRT publics

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S050201	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays
D_S230122	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250122	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S320122	Communication d'information sur les entreprises dans le périmètre du groupe

Balance sheet

5.02.01.02

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	5
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 217
Property (other than for own use)	R0080	126
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	172
Equities	R0100	35
Equities - listed	R0110	28
Equities - unlisted	R0120	7
Bonds	R0130	652
Government Bonds	R0140	60
Corporate Bonds	R0150	592
Structured notes	R0160	0
Collateralised securities	R0170	0
Collective Investments Undertakings	R0180	230
Derivatives	R0190	0
Deposits other than cash equivalents	R0200	1
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	534
Loans and mortgages	R0230	0
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	30
Non-life and health similar to non-life	R0280	0
Non-life excluding health	R0290	0
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	31
Health similar to life	R0320	4
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	27
Life index-linked and unit-linked	R0340	0
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	3
Reinsurance receivables	R0370	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	75
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0
Cash and cash equivalents	R0410	37
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	97
Total assets	R0500	1 997
Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	1
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	1
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	0
Risk margin	R0550	0
Technical provisions – health (similar to non-life)	R0560	0
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	969
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	43
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	32
Risk margin	R0640	11
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	925
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	895
Risk margin	R0680	30
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	501
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	499
Risk margin	R0720	2
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0
Provisions other than technical provisions	R0750	11
Pension benefit obligations	R0760	0
Deposits from reinsurers	R0770	11
Deferred tax liabilities	R0780	51
Derivatives	R0790	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	16
Reinsurance payables	R0830	6
Payables (trade, not insurance)	R0840	19
Subordinated liabilities	R0850	103
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	103
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	22
Total liabilities	R0900	1 709
Excess of assets over liabilities	R1000	288

Non-Life & Accepted non-proportional reinsurance

S.05.01.02 - 1

	Line of business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110											1 776						1 776
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	0
Reinsurers' share	R0140											135						135
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 640	0	0	0	0	0	1 640
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210											1 381						1 381
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	0
Reinsurers' share	R0240											135						135
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 246	0	0	0	0	0	1 246
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310											64						64
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	0
Reinsurers' share	R0340											43						43
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	0	0	0	0	22
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410											9						9
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430																	0
Reinsurers' share	R0440											8						8
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Expenses incurred	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 284	0	0	0	0	0	1 284
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610											20						20
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	0
Reinsurers' share	R0640											0						0
Net	R0700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	20
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710											6						6
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	0
Reinsurers' share	R0740											0						0
Net	R0800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810											2						2
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	0
Reinsurers' share	R0840											0						0
Net	R0900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910											1 217						1 217
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	0
Reinsurers' share	R0940											0						0
Net	R1000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 217	0	0	0	0	0	1 217
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010											39						39
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020											0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	0
Reinsurers' share	R1040											0						0
Net	R1100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	0	0	0	0	0	39
Other expenses																		
Total expenses	R1300																	1 284

Life										
S.05.01.02 - 2										
		Line of Business for: life insurance obligations					Life reinsurance obligations		Total	
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations	Health reinsurance		Life reinsurance
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Premiums written										
Gross	R1410	22 397	92 559	47 850	92 832	0	0	0	0	255 638
Reinsurers' share	R1420	1 371	172	17	19 147	0	0	0	0	20 707
Net	R1500	21 025	92 387	47 833	73 685	0	0	0	0	234 930
Premiums earned										
Gross	R1510	21 864	92 559	47 850	81 060	0	0	0	0	243 333
Reinsurers' share	R1520	1 371	172	17	19 147	0	0	0	0	20 707
Net	R1600	20 493	92 387	47 833	61 913	0	0	0	0	222 626
Claims incurred										
Gross	R1610	7 780	119 437	39 455	18 868	0	0	0	0	185 541
Reinsurers' share	R1620	1 218	1 010	0	4 444	0	0	0	0	6 672
Net	R1700	6 563	118 427	39 455	14 424	0	0	0	0	178 870
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710	-869	27 150	24 812	-7 512	0	0	0	0	43 581
Reinsurers' share	R1720	0	-708	1	7 435	0	0	0	0	6 728
Net	R1800	-869	27 858	24 812	-14 947	0	0	0	0	36 853
Expenses incurred										
Gross	R1900	9 731	23 976	12 044	38 003	0	0	0	0	83 755
Administrative expenses										
Gross	R1910	1 433	6 625	2 514	4 526	0	0	0	0	15 097
Reinsurers' share	R1920	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2000	1 433	6 625	2 514	4 526	0	0	0	0	15 097
Investment management expenses										
Gross	R2010	270	1 391	642	549	0	0	0	0	2 852
Reinsurers' share	R2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2100	270	1 391	642	549	0	0	0	0	2 852
Claims management expenses										
Gross	R2110	717	1 783	595	1 041	0	0	0	0	4 137
Reinsurers' share	R2120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2200	717	1 783	595	1 041	0	0	0	0	4 137
Acquisition expenses										
Gross	R2210	7 309	14 178	7 544	31 887	0	0	0	0	60 918
Reinsurers' share	R2220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2300	7 309	14 178	7 544	31 887	0	0	0	0	60 918
Overhead expenses										
Gross	R2310	2	0	749	0	0	0	0	0	751
Reinsurers' share	R2320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2400	2	0	749	0	0	0	0	0	751
Other expenses										
Gross	R2500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reinsurers' share	R2510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total expenses										
Gross	R2600	0	0	0	0	0	0	0	0	83 755
Reinsurers' share	R2610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R2700	0	0	0	0	0	0	0	0	83 755
Total amount of surrenders										
Gross	R2700	0	64 993	32 557	0	0	0	0	0	97 550

Non-life obligations for home country

S.05.02.01 - 01

		Home country C0080	Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written) C0140
			BE	IT	FR	QA	HK	C0090			
Premiums written											
Gross - Direct Business	R0110			1 602	174						1 776
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120			0	0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			0	0						0
Reinsurers' share	R0140			47	89						135
Net	R0200	0	0	1 555	85	0	0				1 640
Premiums earned											
Gross - Direct Business	R0210			1 207	174						1 381
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220			0	0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			0	0						0
Reinsurers' share	R0240			47	89						135
Net	R0300	0	0	1 160	86	0	0				1 246
Claims incurred											
Gross - Direct Business	R0310			39	26						64
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320			0	0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			0	0						0
Reinsurers' share	R0340			20	23						43
Net	R0400	0	0	19	3	0	0				22
Changes in other technical provisions											
Gross - Direct Business	R0410			0	9						9
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420			0	0						0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			0	0						0
Reinsurers' share	R0440			0	8						8
Net	R0500	0	0	0	1	0	0				1
Expenses incurred	R0550			1 134	151						1 284
Other expenses	R1200										
Total expenses	R1300										1 284

Life obligations for home country

S.05.02.01 - 02

	Home country	Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Country (by amount of gross premiums written)		Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		BE	IT	FR	QA	HK	C0280			
	C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	
Premiums written										
Gross	R1410		16 375	19 384	218 494		306		246	254 806
Reinsurers' share	R1420		398	13 181	7 112		0		0	20 691
Net	R1500	0	15 977	6 203	211 383		306		246	234 115
Premiums earned										
Gross	R1510		13 539	9 955	218 456		306		246	242 501
Reinsurers' share	R1520		398	13 181	7 112		0		0	20 691
Net	R1600	0	13 141	-3 226	211 344		306		246	221 811
Claims incurred										
Gross	R1610		16 341	2 975	162 425		0		0	181 741
Reinsurers' share	R1620		31	2 590	4 050		0		0	6 672
Net	R1700	0	16 310	384	158 375		0		0	175 070
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710		-18 286	1 390	21 913		274		227	5 517
Reinsurers' share	R1720		0	7 435	-708		0		0	6 727
Net	R1800	0	-18 286	-6 045	22 621		274		227	-1 210
Expenses incurred										
Expenses incurred	R1900		11 087	5 891	65 230		124		175	82 506
Other expenses										
Other expenses	R2500									
Total expenses	R2600									82 506

OF-B1 for Group

S.23.01.22 - 1

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	62 264	62 264		0	
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0			0	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	58 448	58 448		0	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0	0		0	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0		0	0	0
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0		0	0	0
Surplus funds	R0070	0	0			
Non-available surplus funds at group level	R0080	0	0			
Preference shares	R0090	0		0	0	0
Non-available preference shares at group level	R0100	0		0	0	0
Share premium account related to preference shares	R0110	0		0	0	0
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0		0	0	0
Reconciliation reserve	R0130	161 532	161 532			
Subordinated liabilities	R0140	103 000		103 000	0	0
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	0		0	0	0
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				0
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0				0
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0	0	0	0	0
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0		0	0	0
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200	5 921	5 921	0	0	0
Non available minority interests at group level	R0210	0	0	0	0	0
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0				
Deductions						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	0	0	0	0	0
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	0	0	0	0	0
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250	0	0	0	0	0
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260	0	0	0	0	0
Total of non-available own fund items	R0270	0	0	0	0	0
Total deductions	R0280	0	0	0	0	0
Total basic own funds after deductions	R0290	391 166	288 166	103 000	0	0
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0			0	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0			0	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0			0	0
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0			0	0
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0			0	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0			0	0
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0			0	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0			0	0
Non available ancillary own funds at group level	R0380	0			0	0
Other ancillary own funds	R0390	0			0	0
Total ancillary own funds	R0400	0			0	0
Own funds of other financial sectors						
Credit institutions, investment firms, financial institutions, alternative investment fund managers, UCITS management companies - total	R0410	0	0	0	0	0
Institutions for occupational retirement provision	R0420	0	0	0	0	0
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	0	0	0	0	0
Total own funds of other financial sectors	R0440	0	0	0	0	0
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450	0	0	0	0	0
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460	0	0	0	0	0
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0520	391 166	288 166	103 000	0	0
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	391 166	288 166	103 000	0	0
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	391 166	288 166	72 041	30 959	0
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	391 166	288 166	72 041	30 959	0
Consolidated Group SCR	R0590	236 915				
Minimum consolidated Group SCR	R0610	74 694				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&A)	R0630	1,6511				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR	R0650	5,2369				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A)	R0560	391 166	288 166	72 041	30 959	0
SCR for entities included with D&A method	R0670	0				
Group SCR	R0680	236 915				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&A	R0690	1,6511				

OF-B1 for Group

S.23.01.22 - 2

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	288 166
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0
Other basic own fund items	R0730	126 634
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0
Other non-avaliable own funds	R0750	0
Reconciliation reserve	R0760	161 532
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	128 323
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	31
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	128 354

Solvency Capital Requirement - for groups on Standard Formula

S.25.01.22

Basic Solvency Capital Requirement				
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	244 945	254 255	0
Counterparty default risk	R0020	17 025	17 025	0
Life underwriting risk	R0030	47 582	79 467	0
Health underwriting risk	R0040	30 386	30 386	0
Non-life underwriting risk	R0050	779	779	0
Diversification	R0060	-63 941	-80 982	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	276 777	300 930	

Calculation of Solvency Capital Requirement		
		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0
Operational risk	R0130	8 587
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-24 153
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-48 449
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC (transitional)	R0160	0
Solvency capital requirement, excluding capital add-on	R0200	236 915
Capital add-ons already set	R0210	
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	236 915
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	98 703
Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	74 694
Information on other entities		
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	0
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Credit institutions, investment firms and financial institutions, alternative investment funds managers, UCITS management companies	R0510	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Institutions for occupational retirement provisions	R0520	
Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements) - Capital requirement for non-regulated entities carrying out financial activities	R0530	
Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	
Capital requirement for residual undertakings	R0550	
Overall SCR		
SCR for undertakings included via D and A	R0560	0
Solvency capital requirement	R0570	236 915

1 - Full recalculation
2 - Simplification at risk sub-module level
3 - Simplification at risk module level
4 - No adjustment

Undertakings in the scope of the group

5.32.01.22

*Identification code of the undertaking
1 Legal Entity identifier (LEI)
2 Specific code:
- For EA insurance and reinsurance undertakings and other EEA regulated undertakings within the group, identification code used in the local market, attributed by the undertaking's competent supervisory authority
- For non-EEA undertakings and non-regulated undertakings within the group, identification code will be provided by the filer
When allocating an identification code to each non-EEA or non-regulated undertaking, the group shall comply with the following format in a consistent manner:
Identification code of the parent undertaking + ISO 3166-1 alpha-2 code of the country of the undertaking + 5 digits
*Type of code of the ID of the undertaking
LEI/(code) SC/(E)/C(code)

Type of undertaking*
1 (Life insurance undertaking)
2 (Non-life insurance undertaking)
3 (Reinsurance undertaking)
4 (Composite undertaking)
5 (Insurance holding company as defined in Article 212(1) (f) of Directive 2009/138/EC)
6 (Mixed-activity insurance holding company as defined in Article 212(1) (g) of Directive 2009/138/EC)
7 (Mixed financial holding company as defined in Article 212 (1)(h) of Directive 2009/138/EC)
8 (Credit institution, investment firm and financial institution)
9 (Institution for occupational retirement provision)
10 (Ancillary services undertaking as defined in Article 1 (53) of Delegated Regulation (EU) 2015/35)
11 (Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35)
12 (Special purpose vehicle authorized in accordance with Article 211 of Directive 2009/138/EC)
13 (Special purpose vehicle other than special purpose vehicle authorized in accordance with Art. 211 of Directive 2009/138/EC)
14 (UCITS management companies as defined in Article 1 (54) of Delegated Regulation (EU) 2015/35)
15 (Alternative investment funds managers as defined in Article 1 (55) of Delegated Regulation (EU) 2015/35)
99 (Other)

Category (mutual/non mutual)*
1 (Mutual)
2 (Non-mutual)

*% capital share Reported as a decimal (e.g. 0.1 means 10%)
*% used for the establishment of consolidated accounts Reported as a decimal (e.g. 0.1 means 10%)
*% voting rights Reported as a decimal (e.g. 0.1 means 10%)
*Level of influence
1 (Dominant)
2 (Significant)
*Proportional share used for group solvency calculation Reported as a decimal (e.g. 0.1 means 10%)
*Inclusion in the scope of Group supervision
1 (Included in the scope)
2 (Not included in the scope (art. 214 (a))
3 (Not included in the scope (art. 214 (b))
4 (Not included in the scope (art. 214 (c))
*Group solvency calculation
1 (Method 1: Full consolidation)
2 (Method 1: Proportional consolidation)
3 (Method 1: Adjusted equity method)
4 (Method 1: Sectoral rules)
5 (Method 2: Solvency II)
6 (Method 2: Other sectoral Rules)
7 (Method 2: Local rules)
8 (Reduction of the participation in relation to article 228 of Directive)

Identification code of the undertaking MANDATORY	Country*	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking*	Legal form	Category (mutual/non mutual)*	Supervisory Authority	Criteria of influence								Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
							% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence*	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No*	Date of decision if art. 214 is applied			
							C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		
LEI/222100E83U2DVK18X86	LU	AFI ESCA HOLDING	5	SARL	2	CAA	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1		1		
LEI/222100Y73T9H8R1556	LU	AFI ESCA Luxembourg S.A.	1	SA	2	CAA	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1		1		
LEI/9695004PDKWZ2PACQ327	FR	AFI ESCA IARD	2	SA	2	ACPR	1,0000	1,0000	1,0000		1	1,0000	1		1		
LEI/9695004PDKWZ2PACQ327	FR	THEMIS	1	SA	2	ACPR	0,2967	0,2967	0,2967		2	0,2967	1		3		
LEI/9695000E5LWOF6PC19	FR	AFI ESCA	1	SA	2	ACPR	0,9532	0,9532	0,9532		1	0,9532	1		1		
SC/222100E83U2DVK18X86FR00001	FR	AD HOC GTI	10	SA	2		0,8583	0,8583	0,8583		1	0,8583	1		1		
SC/222100E83U2DVK18X86FR00002	FR	CEARPS	10	ASS	2		0,3563	0,3563	0,3563		2	0,3563	1		3		
SC/9695000E5LWOF6PC19FR00001	FR	MADINAGARTA	10	SA	2		0,2903	0,2903	0,2903		2	0,2903	1		3		
SC/9695000E5LWOF6PC19FR00002	FR	LD INVESTISSEMENT	10	SA	2		0,9532	0,9532	0,9532		1	0,9532	1		1		
SC/9695000E5LWOF6PC19FR00003	FR	PLENEL INVESTISSEMENT	10	SA	2		0,9532	0,9532	0,9532		1	0,9532	1		1		
SC/9695000E5LWOF6PC19FR00004	FR	SERENITE INVESTISSEMENT	10	SA	2		0,3293	0,3293	0,3293		2	0,3293	1		3		
SC/9695000E5LWOF6PC19LU00001	LU	WALLIS ESTATE	10	SA	2		0,9532	0,9532	0,9532		1	0,9532	1		1		
SC/222100E83U2DVK18X86FR00001	BE	Custy Holding	10	SRL	2		0,6667	0,6667	0,6667		1	0,6667	1		1		
SC/9695000E5LWOF6PC19MC00001	MC	AVANTAGES	10	SAM	2		0,3794	0,3794	0,3794		2	0,3794	1		3		